

avant Champollion

Le cippe de Malte

et l'alphabet phénicien

Françoise Briquel Chatonnet

Hélène Le Meaux



Que soient ici remerciés

Nicolas Grimal, Laurence des Cars,
Violaine Bouvet-Lanselle, Ariane Thomas,
Olivier Cabon, Léa Legoux, Patrick Latour,
Mathilde Avisseau-Broustet,
Sharon Sultana, Caroline Florimont,
Pierre-Louis Gatier, François Queyrel,
Sonia Georget, Virginie Fabre,
Mathieu Rabeau, Barthélémy Glama,
Anne Liégey, Nathalie Bruhière,
Frédérique Duyrat, Camille Bault,
Sophie Prieto, Arielle Lebrun, Valentine Gay
et l'équipe de l'Auditorium du Louvre.

Couverture : le cippe du Louvre, AO 4818.

Crédits : RMN-Grand Palais, musée du Louvre ;
Mathieu Rabeau.



sites où ont été découvertes des inscriptions bilingues capitales



Tbilissi

Erevan

Trébizonde

Van

Mossoul

Ankara

Konya

Antalya

Lapethos

Nicosie

Idalion

Arwad

Limassol

Larnaca

Tripoli

Beyrouth

Alep

Homs

Damas

Bosra

Amman

Jérusalem

Tel Aviv

Gaza

Alexandrie

Bur Said

Le Caire

Suez

Aqaba

Tabruk

à Nouria, Anatole et Paul Le Meaux

à Augustine et Hippolyte Briquel-Lafenêtre

avant Champollion

Le cippe de Malte et l'alphabet phénicien

Françoise Briquel Chatonnet

directrice de recherche au CNRS, membre de l'Institut,
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Hélène Le Meaux

conservatrice au département des Antiquités orientales
du musée du Louvre

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

© Musée du Louvre, Paris, 2024
<http://www.louvre.fr>

© Soleb, Paris, 2024
<https://www.soleb.com>

ISBN Louvre : 978-2-35031-790-8
ISBN Soleb : 978-2-918157-56-4

musée du Louvre

Laurence des Cars, présidente-directrice

Kim Pham, administrateur général

Francis Steinbock, administrateur général adjoint

Ariane Thomas, directrice du département des Antiquités orientales

Aline François-Colin, directrice des Expositions et des Éditions

Valérie Coudin, directrice adjointe des Éditions

Hélène Vassal, directrice du Soutien aux collections

direction des expositions et des éditions

Violaine Bouvet-Lanselle, chef du service des Éditions

direction du soutien aux collections

Sybille Clochet, cheffe du service de l'ingénierie documentaire,
des images et de la traduction

Maureen Huault-Gavaudo, cheffe de l'unité images

Sonia Georget, iconographe, collecte de l'iconographie

éditions Soleb

Léa Legoux, assistante d'édition

Olivier Cabon, gérant

Quelques décennies avant que la pierre de Rosette ne devienne source et clé du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion, deux autres monuments jumeaux avaient déjà permis la redécouverte d'un alphabet antique oublié, le phénicien. C'est une inscription gravée à la base de deux cippes de marbre découverts à Malte à la fin du xvii^e siècle qui avait donné à l'abbé Barthélemy l'intuition nécessaire à la compréhension de cette écriture fondatrice, dont on avait perdu le code.

L'un de ces deux cippes est envoyé en France en 1782 et entre dans les collections du Louvre près d'un siècle plus tard, en 1864. Immédiatement, il devient l'une des pièces majeures de la collection phénicienne de notre musée. Unanimement admiré, pour ses qualités comme pour sa place dans l'histoire des sciences humaines, le cippe n'est cependant pas sans mystères.

Le présent ouvrage s'attache donc à déchiffrer le cippe lui-même, à mieux connaître son usage, son origine et sa signification. Il entreprend aussi de retracer sa trajectoire, depuis son exhumation à Malte jusqu'à son exposition en 2023 au Louvre Abu Dhabi, lorsqu'il est à nouveau réuni avec son jumeau, aujourd'hui conservé à la Valette.

À travers un dialogue fécond entre les deux cippes, qui mobilise de nombreuses données archéologiques, historiographiques et épigraphiques, Françoise Briquel Chatonnet et Hélène Le Meaux décryptent ces deux œuvres atypiques dans leurs moindres détails : elles tissent entre elles des histoires multiples, nous emmenant depuis les routes marchandes de la Méditerranée hellénistique jusqu'aux cercles intellectuels de la France des Lumières. Les pérégrinations du cippe de Malte, de la bibliothèque Mazarine jusqu'à la collection phénicienne du Louvre, éclairent à leur tour, d'une lumière nouvelle, l'histoire du musée et de ses collections.

Laurence des Cars

présidente-directrice du musée du Louvre

Cet ouvrage «boucle la boucle» en quelque sorte. Il fait écho, en effet, à la publication, du quatrième volume de la série *Études d'égyptologie*, paru en 2004, en coédition avec la Librairie Arthème-Fayard, puis réédité en 2012 sous forme numérique, consacré par Marie-Hélène Rutschovskaya au *Voile de Sabine*. Il constitue le dernier volume de cette série, presque un quart de siècle après l'*Atlas archéologique* de Georges Daressy, qui inaugura la collection en 2002, avant d'être réédité, lui aussi, en format numérique, devenant ainsi le 19^e volume, en trois tomes, des *Études*, en 2019. Nous avons ainsi publié plus d'un volume par an, de 2000 à 2022, le 22^e étant consacré à la célébration du 50^e anniversaire de la Section d'archéologie française du Soudan, puis le suivant au *Manuel de céramique*, et le 25^e à l'*Orient des Bonfils* d'Alain Arnaudès. Le *Cippe de Malte* est donc le 26^e et dernier volume des *Études d'égyptologie*. La série a pu aborder, à peu près tous les aspects de mon enseignement et des recherches menées dans le cadre de la chaire de «civilisation pharaonique : archéologie, philologie et histoire», qui m'a été confiée au Collège de France. J'en ai abordé de façon thématique le détail dans ma leçon de clôture, prononcée en 2021 et publiée la même année sous le n° 23 — coïncidence! — par les éditions du Collège de France (<https://books.openedition.org/cdf/2998>). Je l'avais intitulée *Bientôt deux siècles*, préférant annoncer les prémices des nouveaux développements de l'égyptologie que de regretter son passé, si glorieux a-t-il été.

Un nouveau professeur, Laurent Coulon, préside aujourd'hui aux destinées de notre discipline au Collège. Il va y animer à son tour la recherche et l'enseignement, avec le talent et les grandes connaissances qui sont les siennes, selon les modes et les formules qui lui sembleront les plus adaptés. Je m'en réjouis, car je sais que nos études sont en de bonnes mains. En ce qui me concerne, cette page est désormais tournée, comme le fut, il y a vingt-quatre ans désormais celle de l'Institut français d'archéologie orientale, qui fut une des bases de mon action dans le cadre du Collège. Je poursuis désormais mon chemin au palais de l'Institut de France, à fort peu de distance, somme toute, de la statue de Champollion, qui continue à veiller sur nos destinées.

Cette publication devait donc, à mes yeux, trouver tout naturellement sa place dans ce parcours, cette fois pour mettre en lumière une discipline sœur de l'égyptologie et une démarche, qui n'est pas, à proprement parler annonciatrice de celle de Jean-François Champollion, mais qui, trois quarts de siècles avant sa géniale découverte, ouvrit la voie à un autre déchiffrement, celui du phénicien.

Il ne s'agit pas d'une autre pierre de Rosette, mais de l'un des deux cippes bilingues qui permirent à l'abbé Barthélemy de ramener à la lumière du jour cette écriture, qui, comme les hiéroglyphes, s'était perdue dans le temps.

L'Académie des inscriptions & belles-lettres se devait de patronner cette publication, qu'elle accueille naturellement dans le cadre du comité français du *Corpus des Antiquités phéniciennes et puniques*, créé en 1987 par Sabatino Moscati et mis, en 1990, au nombre de ses projets par l'Union Académique Internationale. Ce comité, dirigé par Jean-Paul Morel, correspondant de notre Académie, a, depuis sa réunion de 2013, labellisé six ouvrages : le troisième volume des *Bijoux carthaginois*, publié par B. Quillard en 2013, chez De Boccard, à Paris ; le sixième volume de *Kition-Bamboula, Le sanctuaire sous la colline*, publié par A. Caubet, S. Fourrier, M. Yon en 2015 aux éditions de la Maison de l'Orient méditerranéen, à Lyon ; les *Stèles à inscriptions néopuniques de Maktar*, par M. H. Fantar et (†) M. Szyner, Paris, Académie des inscriptions & belles-lettres, 2015 ; le septième volume de *Kition-Bamboula, Les fouilles dans la nécropole de Kition (2012-2014)*, par A. Cannavò, S. Fourrier, A. Rabot, avec la collaboration de R. Corbineau, N. Delhopital, N. Denninger, A. Gardeisen, A. Georgiadou, E. Markou, A. Satraki, M. Socratous, P. Vareilles en 2018 aux éditions de la Maison de l'Orient méditerranéen, à Lyon ; *Les Ivoires d'Arslan Tash. Décor de mobilier syrien IX^e-VIII^e siècles avant J.-C.*, par É. Fontan et G. Affanni, Paris, éditions du Louvre, en 2018 ; le huitième volume de *Kition-Bamboula, Le port de guerre de Kition*, sous la direction de O. Callot, S. Fourrier et M. Yon en 2022 aux éditions de la Maison de l'Orient méditerranéen, à Lyon.

Avec la venue parmi les membres de l'Académie des inscriptions & belles-lettres de notre chère consœur Françoise Briquel Chatonnet, l'équipe de notre *Corpus* reçoit un renfort gage d'avenir. Je suis certain que les études phéniciennes bénéficieront largement du rapprochement tant attendu des deux cippes dans l'exposition d'Abou-Dhabi, et que, sur ce nouvel élan, le partenariat qui s'est établi entre le musée du Louvre, l'Institut français du Proche-Orient, la Casa de Velázquez, l'École française de Rome et notre Compagnie ne fera que prospérer.

Nicolas Grimal

Secrétaire perpétuel

de l'Académie des inscriptions & belles-lettres

Au musée du Louvre, est conservé depuis 1864 un monument en marbre dénommé, en français, le « cippe de Malte »¹. Son jumeau est conservé au musée de La Valette. Les deux pièces sont connues depuis la fin du XVII^e siècle et l'une d'entre elles a été offerte à la France en 1781 par le grand maître de l'ordre de Malte, Emmanuel de Rohan. Célèbres en raison de l'inscription bilingue, en phénicien et en grec, gravée sur l'une des quatre faces de leur socle, ces deux « inscriptions » (fig. 1) permirent à l'abbé Barthélemy de déchiffrer le phénicien en 1758.

La présente étude associe et croise des données archéologiques, historiographiques et épigraphiques, afin de décrypter ces deux œuvres atypiques dans leurs moindres détails et d'explorer un certain nombre de questions concernant notamment leur typologie et leur usage, mais aussi leur datation, leur provenance et leur histoire depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours².

1 D'après le dictionnaire Robert, « cippe » désigne une petite colonne, tronquée, sans chapiteau, qui servait de borne ou de stèle. Plus spécialisé, le dictionnaire de René Ginouvès (*Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome III. Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*. Publications de l'École française de Rome 84-3, École française de Rome, Rome, 1998, p. 61) définit un « cippe » comme une stèle destinée à signaler une sépulture en y ajoutant également, pour le monde romain, la notion de délimitation du territoire. Nous verrons que la fonction de ces deux monuments est loin d'être claire et que ce terme n'est pas forcément le plus pertinent. D'ailleurs, les deux « cippes de Malte » étaient autrefois désignés comme des candélabres, par analogie avec les balustres décoratives ou colonnes plus ou moins renflées figurant une torchère diffusées sous un aspect monumental dans le monde romain. Voir : Hans-Ulrich Cain, *Römische Marmorkandelaber*, Ph. von Zabern, Mainz am Rhein, 1985.

2 L'histoire de leur découverte et des recherches menées aux XVII^e et XVIII^e est détaillée dans l'article de M.-G. Amadasi Guzzo et M.-P. Rossignani, « Le iscrizioni bilingui e gli ayiei di Malta », dans M.-G. Amadasi Guzzo, M. Liverani et P. Matthiae (éd.), *Da Pyrgi a Mozia. Studi sull'archeologia del Mediterraneo in memoria di Antonia Ciasca*, Vicino Oriente. Quaderno 3/1, Rome, 2002, p. 5-28, tav. 1-III.



Fig. 1 Les deux cippes réunis de mai 2023 à octobre 2024 au Louvre Abu Dhabi. À gauche l'exemplaire du Louvre, à droite celui de La Valette. Crédits: Abu Dhabi, Department of culture and tourism.



Sur la face **a**, un bandeau lisse a été creusé sur les quatre côtés, des traces de petites gradines à quatre dents sont bien visibles, certaines verticales, d'autres légèrement inclinées. Par endroit, la surface est presque lisse.

Le bandeau de la face **b**, absent du côté gauche, est traité en relief et non en creux, ce qui indique que la surface a été retravaillée sans pour autant que l'on puisse parler de martelage. Des traces de gouge ont été mises en évidence, avec des coups portés du haut vers le bas. La surface semble avoir été lissée à la gradine ou à la boucharde. Dans le coin supérieur gauche, trois zones circulaires présentent des restes d'oxydation d'un métal ferreux : il s'agit de traces de nodules de pyrites présents dans le marbre ou de taches de rouille dues au contact avec un élément en métal ferreux lors de l'enfouissement de l'œuvre.

Face **c**, le bandeau lissé est également présent sur trois côtés ; le travail général de surface est plus fin que sur la face **b**, proche du lissage. Des traces de ciseau droit sont visibles dans la partie supérieure.

Le traitement de la surface de la face **d** est, lui aussi, très proche de celui de la face **b**.

La ciselure d'encadrement des différentes faces, la préparation de la surface égrisée ainsi que les moulurations précises de la corniche sont de tradition grecque.



Fig. 2 Les quatre faces a, b (page précédente), c et d, du socle du cippe du Louvre.
Crédits : RMN-Grand Palais, musée du Louvre ; Mathieu Rabeau.

Sans pour autant bénéficier d'un traitement différent, si ce n'est la gravure d'une ligne horizontale incisée plus ou moins horizontale délimitant la bordure supérieure, la face a accueille une double inscription de 25 cm de hauteur et 29,5 cm de largeur.



Fig. 3 Le lit de pose du cippe du Louvre.

Crédits : musée du Louvre, département
des Antiquités orientales.

Sur le lit d'attente, les traces d'outils sont plus marquées, créant une surface moins lisse que sur les faces latérales. De couleur grise associée à une différence de traitement de la surface, une empreinte de forme circulaire d'un diamètre d'environ 20 cm, positionnée à 6 cm des bordures latérales et légèrement décentrée vers l'avant, correspond très probablement à un ou plusieurs objets différents du balustre, qui auraient été posés dans un état antérieur. La base pourrait en effet avoir servi de support à différents éléments de manière successive à travers le temps ce qui est corroboré par les traces observées sur le lit de pose et le lit d'attente.

Le démontage de l'œuvre réalisé par Anne Liégey et Nathalie Bruhière en février 2023, a notamment permis d'examiner le mode de scellement entre le balustre et la base. Le balustre est fixé au socle par une mortaise

circulaire percée à la main au centre du lit de pose pour recevoir un goujon (fig. 3). Du côté de la base (lit d'attente), le trou initialement de section quadrangulaire semble avoir été agrandi et arrondi, des traces de perforation à la perceuse étant visibles (fig. 4). Le goujon moderne cylindrique, en laiton moulé, fixé dans la double base circulaire et dans la base du balustre du cippe du Louvre mesure entre 2,2 et 2,4 cm de diamètre et 14 cm de longueur. La profondeur de la mortaise est de 9 cm et 3,7 cm de diamètre du côté base et de 9,8 cm du côté balustre et 3 cm de diamètre. Sur l'exemplaire de La Valette, la mortaise est de section parfaitement carrée. Des mortiers de couleurs différentes indiquent que les deux éléments ont été associés et dissociés à plusieurs reprises à la période moderne, probablement au gré des restaurations et des déplacements de l'œuvre.

Sur le lit d'attente, des coups de pic ont été portés de l'extérieur vers l'intérieur. La surface du lit d'attente a été travaillée à la gouge avec une percussion répétée et on trouve des traces de pic symétriques à celles observées sur le lit d'attente. Ces traces pourraient correspondre au descellement de l'élément initial précédant la pose du balustre.



Fig. 4 Le lit d'attente du cippe du Louvre.
Crédits : musée du Louvre, département
des Antiquités orientales.

Le balustre, fuseau de 70,2 cm de hauteur et de diamètre maximal de 24 cm, tronqué dans sa partie supérieure, repose sur une double base solidaire et circulaire composée de deux tores concentriques superposés, de diamètres décroissants de bas en haut, respectivement de 4,5 cm de hauteur et 19,5 cm de diamètre et pour le tore supérieur de 2,5 cm de hauteur et 16 cm de diamètre. Le lit de pose est de 17 cm de diamètre. De forme tout à fait similaire, le balustre de La Valette est néanmoins légèrement plus volumineux que celui du Louvre.

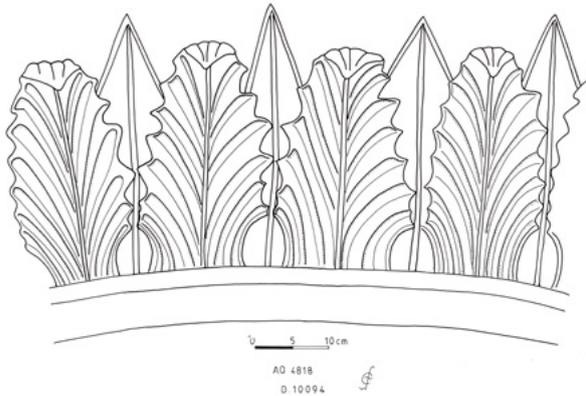


Fig. 5 Déroulé des feuilles. Crédits : musée du Louvre ; Caroline Florimont.

De cette base circulaire émane un bouquet, corbeille ou calathos composé de huit feuilles de deux variétés différentes (fig. 5 et 6). Traitées en léger relief et en arrière-plan par rapport aux autres, quatre feuilles plates des plus simplifiées⁴ de 43 cm de hauteur, de forme lancéolée, à bordure lisse matérialisée par un ressaut ou bourrelet régulier sur le pourtour et une nervure axiale en relief s'intercalent en arrière-plan. Les quatre autres feuilles d'une hauteur de 40 à 41 cm sont quant à elles caractérisées par un limbe au contour échancré et dentelé et par un beau galbe marqué par un retroussis sommital.

Fig. 6 Détail des feuilles qui ornent le balustre du cippe du Louvre.

Crédits : RMN-Grand Palais, musée du Louvre ; Mathieu Rabeau.

⁴ René Ginouvès, *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome III. Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*. Publications de l'École française de Rome 84-3, École française de Rome, Rome, 1998, p. 94.



De la nervure principale émanent les nervures secondaires à l'origine du mouvement du limbe, à la manière d'un drapé composé de plis souples malgré une certaine épaisseur de la matière. Ces feuilles correspondent à celles des acanthes aux feuilles molles⁵ attestées dans le décor architectural grec et romain.

Le fût lisse, renflé à partir de la base, présente un diamètre maximal de 24 cm avant d'entamer un amincissement progressif en « fût de cigare », pour atteindre un diamètre minimal de 16,5 cm. Le fuseau s'interrompt sur une section en partie arrachée. Le plan de cassure présente des traces d'outils rayonnantes convergeant vers le centre, dont certaines, assez profondes, correspondent sans doute à des traces de pic tandis que d'autres évoquent des traces de scie (fig. 7).

Sans qu'il s'agisse pour autant d'un lit d'attente, l'existence d'un couronnement dans un état antérieur pourrait être envisagée. L'exiguïté de la surface d'attente n'invite pas à restituer un élément de grande dimension mais plutôt un appendice, couronnement qui est d'ailleurs illustré sur une gravure de la fin du XVIII^e siècle, à l'instar des candélabres ou des *agyieus*. Juste avant l'envoi du cippe en France, le graveur, dessinateur et peintre Jean-Pierre Houël (1735-1813) représente, dans une composition d'antiquités, les deux ex-voto dans son *Voyage pittoresque des îles de Sicile, de Malte et de Lipari* paru en quatre volumes entre 1782 et 1787 (fig. 8). L'un d'eux, posé sur le sol, est surmonté d'une coupe, sans qu'il soit toutefois possible de savoir si l'artiste a pu observer le cippe ainsi coiffé.

Le cippe du musée de La Vallette ne peut apporter davantage d'informations sur ce sujet étant donné la cassure de la partie supérieure du balustre.

5 Pour les Grecs et pour les Romains, l'acanthé, ne perdant pas ses feuilles en hiver, symbolise l'immortalité. Elle rejoint en cela le lierre et le laurier principalement mais aussi l'olivier, le myrte, le pin... Dans le climat méditerranéen, l'acanthé a le pouvoir de repousser à partir des boutures qui sont sous terre. En botanique, il existe douze variétés d'acanthé parmi lesquelles l'acanthé épineuse, l'acanthé molle et l'acanthé frisée. Voir C. Arnould-Béhar, « La coupe d'acanthé dans l'art funéraire de la Judée hérodienne : genèse et symbolique d'un motif », *Semitica et Classica* 12, 2019, p. 83-95.



Fig. 7 Vue sommitale du cippe du Louvre, partie supérieure du fuseau.
Crédits : RMN-Grand Palais, musée du Louvre; Mathieu Rabeau.



Fragments d'Architecture et de Figures antiques
qui se conservent dans la Bibliothèque publique à Malte.



Fig. 2.

Vases antiques en Terre cuite
qui sont dans la Galerie du Palais du Grand Maître de la République, à Malte.

Peint par le sieur de la Motte

◀ Fig. 8 Jean-Pierre L. Houël, *Voyage pittoresque des isles de Sicile, de Malte et de Lipari*, 1782-1787, pl. CCLVI. Crédits : Digital image courtesy of Getty's Open Content Program.

L'inscription bilingue en phénicien et en grec

Les deux bases portent un texte bilingue, en phénicien et en grec (fig. 9-12)⁶. Il relate une offrande en ex-voto faite au dieu protecteur de la ville de Tyr, cité de la côte phénicienne située actuellement dans le sud du Liban. L'inscription est répartie sur quatre lignes en phénicien et sur trois lignes en grec. Les textes, dans les deux langues, sont rigoureusement identiques sur les deux cippes. Seule la disposition des lettres change quelque peu. Celles-ci sont gravées un peu plus serrées sur le deuxième cippe conservé à Malte: les lignes comprennent donc plus de texte et la dernière, centrée, est plus courte. C'est donc seulement la mise en page, la mise en pierre, qui varie. L'écriture est clairement lisible, mais pas totalement régulière.



⁶ Texte grec: CIG III, 5753 et IG XIV, 600. Texte phénicien: CIs 1. 122 et 122 bis; H. Donner et W. Röllig, *Kanaanäische und aramäische Inschriften*, 3 vol., Harrassowitz, Wiesbaden, 1964-1966 (5^e édition revue et augmentée, 2002), n° 47; M. G. Guzzo Amadasi, *Le iscrizioni fenicie e puniche delle colonie in Occidente*, Istituto di studi del Vicino Oriente, Rome, 1967, insc. Malte 1 et 1 bis, p. 15-16; M. Sznycer, *Annuaire de l'EPHE IV^e section*, Paris, 1974-1975, p. 191-199; É. Fontan, É. Gubel et al., *Musée du Louvre, département des antiquités orientales. Art phénicien, la sculpture de tradition phénicienne*, RMN-Snoeck, Paris-Gent, 2002, n° 178, p. 158.



Fig. 9 L'inscription bilingue du cippe de La Valette (page précédente).
Crédits : National Museum of Archaeology, La Valette, Heritage Malta.

Fig. 10 L'inscription bilingue du cippe du Louvre. Crédits : RMN-Grand Palais,
musée du Louvre ; Mathieu Rabeau.

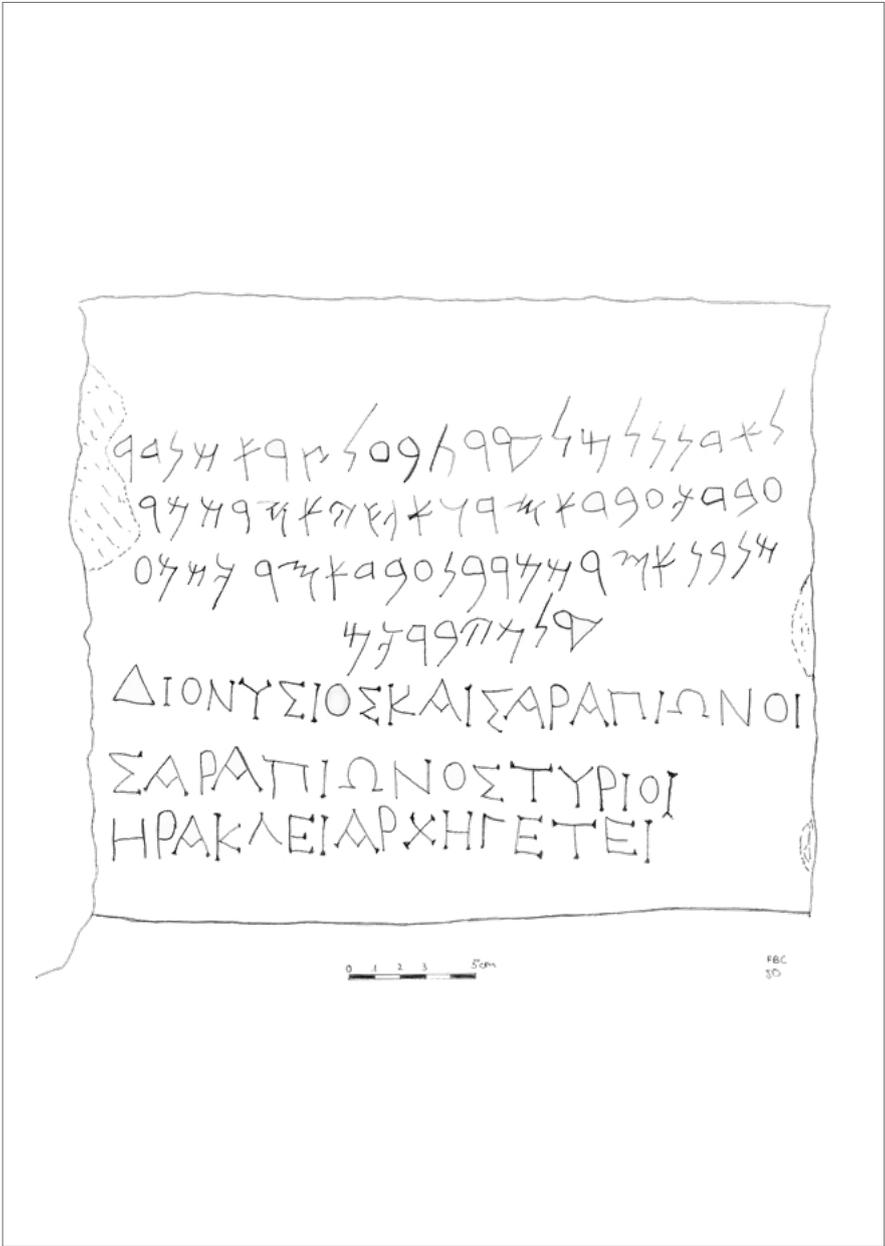


Fig. 11 Relevé de l'inscription du cippe du Louvre. Crédits : Françoise Briquel Chatonnet et Jimmy Daccache.

On peut **transcrire et traduire** ces inscriptions, selon la répartition des lignes sur le cippe conservé au musée du Louvre, ainsi :

	texte phénicien	traduction
1	L' DNN LMLQRT B 'L ŠR 'Š NDR	À notre Seigneur, à Milqart,
2	'BDK 'BD' SR W' ḤY 'SRŠMR	maître de Tyr, ce qu'ont voué tes serviteurs 'Abdosir et son frère 'Osirshamor
3	ŠN BN 'SRŠMR BN 'BD' SR KŠM'	les deux fils de 'Osirshamor, fils de 'Abdosir, car il a entendu
4	QLM YBRKM	leurs voix ; qu'il les bénisse.
	texte grec	traduction
1	ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΟΙ	Dionysios et Sarapion, les (fils de)
2	ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ	Sarapion, Tyriens
3	ΗΡΑΚΛΕΙ ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ	à Héraclès archégète.

Comme c'est usuel dans des textes bilingues, les deux versions ne sont pas rigoureusement identiques, ni dans les termes ni dans l'ordre des éléments⁷.

Le texte phénicien met en tête le nom de la divinité dédicataire, Milqart qui porte ici l'épithète de « maître de Tyr », *Baal Šor*. Suivent la mention du vœu, exprimée par le verbe NDR, le nom des deux dédicants, 'Abdosir et 'Osirshamor, leur patronyme 'Osirshamor et celui de leur grand-père paternel 'Abdosir.

L'inscription se termine en évoquant le fait qu'ils ont été exaucés par le dieu « il a entendu leur voix » et le souhait qu'il les bénisse. Le libellé est tout à fait conforme à celui de nombreuses inscriptions votives connues en phénicien et en punique.

⁷ Sur les bilingues gréco-phéniciennes, voir F. Briquel Chatonnet, « Les inscriptions phénico-grecques et le bilinguisme des Phéniciens », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 2012, 1 (janvier-mars), p. 619-638.

Handwritten Greek characters in a cursive script, likely a transcription of an inscription. The characters are arranged in four lines:

Line 1: 799099577979/09/99 64 63946
Line 2: 699494779772227977990
Line 3: 779 07779779906997 7977
Line 4: 77997

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΤΙΩΝ ΟΙ
ΣΑΡΑΠΤΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ ΗΡΑΚΛΕΙ
ΑΡΚΗΓΕΤΕΙ

ΕΙΣ 122 bis ...

Fig. 12 Relevé de l'inscription du cippe de La Valette. Crédits : Françoise Briquel Chatonnet et Jimmy Daccache.

L'inscription grecque est moins développée et suit un autre schéma qui est celui des dédicaces en grec : nom des deux frères dédicants au nominatif, adapté en grec sous les formes Dionysios et Sarapion, patronyme et nom de la divinité dédicataire au datif. Celle-ci est désignée en grec comme Héraklès archégète, c'est à dire Héraklès le fondateur. Le vœu lui-même n'est pas mentionné.

L'adoption par les dédicants d'un nom de forme grecque dans le monde grec est courante chez les Phéniciens, sans doute dans un souci d'adaptation au milieu et d'intégration. Les inscriptions bilingues en offrent de multiples exemples⁸. On note cependant qu'ils prennent souvent comme ici des noms théophores, un type d'anthroponyme qui existe en grec mais qui est beaucoup moins habituel qu'en phénicien. Dans le cas de ces inscriptions, les deux frères qui portent tous deux des noms propres formés sur le nom du dieu égyptien Osiris, 'Abdosir c'est à dire « Serviteur d'Osiris » et 'Osirshamor soit « Osiris a gardé, a observé », ont choisi des noms grecs qui évoquent aussi l'Égypte, Dionysios pour les liens du dieu avec l'Égypte et Sarapion, dérivé du nom du dieu Sarapis, contraction de Osiris et d'Apis dont le culte s'est développé en Égypte à l'époque hellénistique. Les noms phéniciens des deux dédicants sont de forme très classique en phénicien et dans tout le monde sémitique de l'Ouest ; ce ne sont pas des noms égyptiens. Le fait de se mettre, ou de mettre son enfant, sous la protection d'un dieu égyptien est devenu très courant à partir du III^e siècle, durant lequel la côte phénicienne a été intégrée au royaume lagide d'Égypte.

La plupart des inscriptions bilingues conservées sont funéraires, mais l'adaptation également du nom de la divinité, dans cette inscription votive, a un parallèle dans une autre inscription votive bilingue, celle de Cos⁹, dans laquelle la version phénicienne est une dédicace à Ashtart quand en grec elle est dédiée à Aphrodite qui est son « interprétation grecque ».

⁸ F. Briquel Chatonnet, « Quelques remarques sur l'onomastique des Phéniciens d'après les inscriptions grecques », *Actes du III^e Congrès international d'Études phéniciennes et puniques, Tunis 1991*, Institut national du patrimoine, Tunis, 1995, t. I, p. 203-210.

⁹ C. Kantzia, M. Sznycer, *Archaiologicon Deltion* 35, 1980, p. 1-30.

Ici Milqart¹⁰, dieu tutélaire de Tyr et de sa dynastie, dont le culte apparaît au début du I^{er} millénaire¹¹, est invoqué sous le nom d'Héraclès. De fait, Hérodote relate au v^e siècle que, passant par Tyr, il est entré dans le temple qui dominait la ville, celui d'Héraclès (*Histoires* II.44) : il témoigne ainsi de ce que l'équivalence était déjà acquise à son époque. Les deux divinités partageaient la fonction de protecteurs de l'expansion et de la fondation de colonies à travers la Méditerranée, Héraclès pour les Grecs et Milqart pour les Tyriens, qui ont apporté son culte aussi bien à Carthage qu'en Espagne. C'est probablement cette analogie fonctionnelle qui a entraîné leur assimilation.

Les deux dédicaces suivent un formulaire et adoptent un ordre des éléments selon l'habitude de chaque langue. Le dieu vient en général en tête dans les dédicaces phéniciennes les plus récentes, il se trouve souvent à la fin en grec. Les Phéniciens donnent volontiers leur généalogie sur trois générations ou même plus quand les Grecs ne mentionnent que le nom de leur père. Les Phéniciens contrairement aux Grecs mentionnent le vœu et finissent volontiers par une demande de bénédiction¹². Les auteurs de la dédicace étaient donc bien au fait de chaque tradition.

L'écriture de la partie phénicienne est difficile à dater plus précisément que dans l'époque hellénistique. La forme des lettres est globalement conforme à ce que l'on trouve dans les inscriptions de Tyr et de sa région aux III^e et II^e siècles avant J.-C., notamment le *qoph* dont la boucle

¹⁰ Sur ce dieu, voir C. Bonnet, *Melqart. Cultes et mythes de l'Héraclès tyrien en Méditerranée*, Studia Phoenicia VIII, Peeters-Presses universitaires de Namur, Leuven-Namur, 1988.

¹¹ Sa première mention dans une inscription et sa première représentation sont sur la stèle trouvée à Brej, près d'Alep, qui remonte au IX^e siècle avant J.-C. Voir : D. Schwiderski, *Die alt- und reicharamäischen Inschriften. The Old and Imperial Aramaic Inscriptions*, bd. 2. *Texte und Bibliographie*, Fontes et Subsidia ad Bibliam pertinentes 2, Walter de Gruyter, Berlin-New York, 2004, p. 72 : BarH(9).

¹² M. G. Amadasi (« Le iscrizioni bilingui e gli אֲרַעִי di Malta », dans M. G. Amadasi Guzzo, M. Liverani, P. Matthiax, *Da Pyrgi a Mozia : studi sull'archeologia del Mediterraneo in memoria di Antonia Ciasca*, La sapienza, Rome, 2002, p. 21-22) a bien souligné le parallèle avec les inscriptions d'Oum el-'Amed, à une vingtaine de kilomètres au sud de Tyr. Voir M. Dunand, R. Duru, *Oumm el-'Amed. Une ville de l'époque hellénistique aux échelles de Tyr*, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, Paris, 1962.

rejoint le bas de la hampe et le *taw* dont la hampe ne dépasse presque pas le bas du crochet¹³. Pour la partie grecque, l'hypothèse la plus probable est la première moitié du II^e siècle avant J.-C.¹⁴

L'inscription phénicienne, tant dans sa formulation que dans sa graphie, trouve donc ses meilleures parallèles en milieu tyrien.

13 B. Peckham, *The Development of the Late Phoenician Scripts*, Harvard University Press, Cambridge, 1968, p. 65-101.

14 Communication de P.-L. Gatier, que nous remercions très vivement :

« Au sujet des **caractères individuels**, dans les deux textes :

- sigma à quatre barres, avec faible ouverture des deux barres principales, qui restent presque parallèles ;
- alpha à barre brisée (point important) ;
- omicron légèrement plus petit que les autres lettres et posé un peu au-dessus de la ligne ;
- epsilon à barre centrale plus courte ;
- pi avec la haste de droite légèrement plus courte ;
- oméga petit, en pont, au-dessus de la ligne.

Au sujet de l'**aspect général** : empattements discrets ; écriture assez irrégulière et peu soignée.

Il n'est pas certain que le lapicide ait eu une connaissance du grec écrit. Bien que le découpage des lignes soit différent dans les deux exemplaires en grec, le graveur a veillé dans les deux cas à ne pas couper de mot avant de passer à la ligne suivante (coupe de fin de mot). De plus, les deux graphies du grec (Louvre et La Valette) sont très proches, sans être strictement semblables, comme s'il n'y avait un seul modèle (minute) et qu'un seul graveur ait gravé les deux textes, mais sans décalquer mécaniquement chaque lettre.

Les lettres sont relativement étroites (en largeur), ce qui n'est pas favorable à une date haute.

Par comparaison et sans qu'on trouve une écriture totalement semblable, j'ai l'impression que la première moitié du II^e s. avant J.-C. conviendrait aux caractères énumérés ci-dessus : voir G. Rougemont, *Inscriptions grecques d'Iran et d'Asie centrale*, CII, Londres, 2012 p. 40, n. 106, qui ne se prononce pas pourtant sur la datation. On peut prendre aussi comme exemple des inscriptions plus proches de la Méditerranée datées environ de la période 180-167 : voir Ph. Gauthier, M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroïa*, Centre de recherches de l'Antiquité grecque et romaine Athènes-Paris, 1993. Des traits marquants de certains textes, comme le petit *omicron* ou le déséquilibre entre les hastes du *pi*, restent discrets dans les deux textes de Malte. L'ouvrage de M. Guarducci, *Epigrafia greca*, vol. 1-4, Istituto poligrafico dello Stato, Libreria dello Stato, Rome, 1967-1977, donne de bons points de comparaison : vol. 2, p. 142 (en 146 avant J.-C.), p. 585 (en 155 avant J.-C. à Cyrène), p. 613 (2^e moitié du II^e s. avant J.-C. en Thessalie), vol. 3, p. 91 (à Olympie en 143 ou 142 avant J.-C.).

Il faut garder une grande prudence, puisque l'écriture grecque montre aussi des évolutions régionales, impossibles à déterminer dans le cas présent. On pourrait cependant maintenir comme hypothèse la première moitié du II^e s. avant J.-C. »

Ces deux monuments et ces deux inscriptions, très tôt identifiées comme phéniciennes même si on ne les comprenait pas, ont fait l'objet d'une première publication en 1698 suivie d'autres dans la première moitié du XVIII^e siècle présentant des dessins plus ou moins fantaisistes (fig. 13 et 14). Grâce à l'ensemble des publications de nature historique et archéologique, ces deux ex-voto sont en effet connus du monde savant dès le XVII^e siècle. Les deux monuments ont appartenu à la collection du savant et vice-chancelier maltais Giovanni Francesco Abela¹⁵ (mort en 1655). Ils sont attestés pour la première fois en 1698¹⁶. Le libraire et imprimeur Antoine Bulifon¹⁷ installé à Naples publie en effet une lettre datée du 18 décembre 1697 reçue du chanoine maltais Ignazio Costanzo mentionnant dans la villa d'Abela près du port de La Valette, parmi d'autres antiques « due tavole in marmo con due iscrizioni scolpite in caratteri Greci e Fenici »¹⁸. Remarquons que dans cette première publication, seules les bases inscrites sous le terme « tavole » sont mentionnées. En 1735, le chevalier-commandeur de l'ordre de Malte Jean-Claude Guyot de la Marne publie un dessin assez fantaisiste de l'un des deux monuments¹⁹, repris en 1736 avec quelques variantes²⁰.

15 On peut supposer qu'ils ont été trouvés après 1647 puisque les cippes ne figurent pas dans l'ouvrage d'Abela, *Della descrizione di Malta isola nel mare siciliano con le sue antichità, ed altre notizie libri quattro* publié en 1647 (cf. fig. 37).

16 L'histoire de ces deux cippes depuis leur première mention est exposée longuement dans un article de M. G. Amadasi Guzzo et de M.-P. Rossignani auquel nous renvoyons pour les détails notamment bibliographiques et archivistiques. Nous présentons ici un résumé de cette recherche : « Le iscrizioni bilingui e gli AGYEI di Malta », dans M. G. Amadasi Guzzo, M. Liverani, P. Matthiæ, *Da Pyrgi a Mozia : studi sull'archeologia del Mediterraneo in memoria di Antonia Ciasca*, La sapienza, Rome, 2002, p. 5-28, tav. I-III.

17 A. Bulifon, *Lettere memorabili istoriche, politiche ed erudite*, IV, Naples, 1698, p. 117-132.

18 La copie réalisée en 1687 et mentionnée par Bulifon n'a pas été retrouvée : M. G. Amadasi Guzzo, M.-P. Rossignani, « Le iscrizioni bilingui e gli AGYEI di Malta », p. 7.

19 F. G. C. Guyot de Marne, « Dissertazione II. Sopra un iscrizione punica e greca », *Saggi di Dissertazioni Accademiche pubblicamente lette nella Nobile Accademia Etrusca dell'anticchissima città di Cortona*, I, Rome, 1735, p. 25-34, planche non numérotée ; L. A. Muratori, *Novus Thesaurus Veterum Inscriptionum* IV, Milano, 1742, pl. MCMLXXXII, une transcription de l'inscription grecque avait été publiée en 1739 par L. A. Muratori dans le premier *Thesaurus Veterum Inscriptionum*, p. LXIV, 3, qui précise l'avoir reçue d'un certain Bimardo.

20 Article de Guyot de Marne republié en français dans le *Journal de Trévoux ou Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des arts*, tome XXXVI, janvier 1736, art X, p. 45.

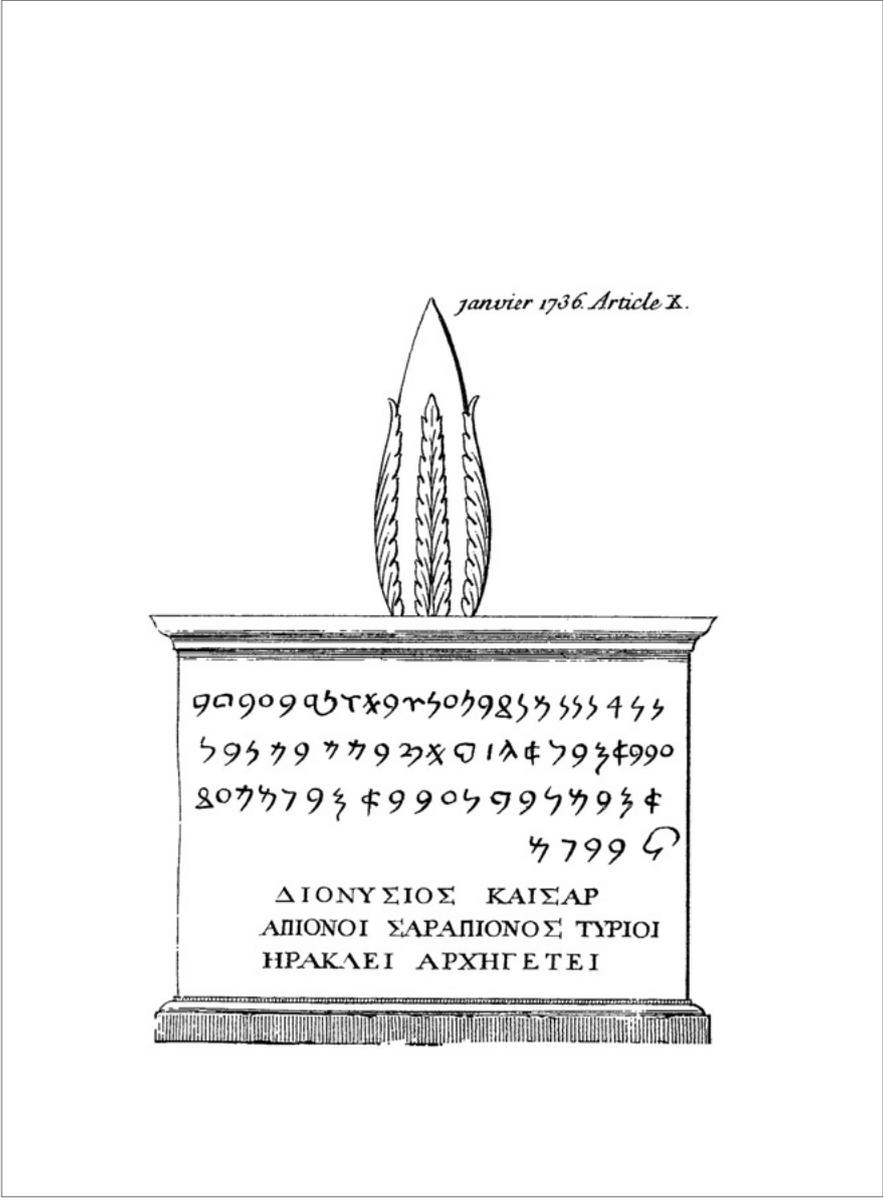


Fig. 13 *Journal de Trévoux ou Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des arts*, tome xxxvi, janvier 1736, art x, p. 45. Crédits : Bibliothèque nationale de France.

UBI DE VENERE.

1 *Laurentini ultra Montem Viridem
in aedibus Ducis Jordanii.
Ex P. Fulpio Soc. Jesu.*

VENERI
ERYCINAE
VICTRICI
L. CORNELIVS SVLLA
SPOLIA DE HOSTIBVS
VOTO DICAVIT

Non consuevere Romani titulos suos Dignitatis committere. Hac
ideo mihi suspensa.

2 *In nemore Beteuse in Gallia.
Ex Hist. Acad. Reg. Paris.*

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCVRIO
SACRVM

UBI DE HERCVLE.

3 *In Insula Melita. Ex Lib. I. Dissert. Academiae Cortonenfis.*



Idem:

*Herculi Duxori
Dionysii & Sarapionii
Tyrii Sarapionis Filii.*

Marmor hoc illustratum habemus in Lib. I. Dissert. Academiae Cortonenfis à doctissimo Equite Hierosolymitano Josepho Claudio Gayot de Marce, qui eandem Inscriptionem (quod rarum est) in geminis diversis Marmoribus advenit. Ita vero interpretatus sum, quia pro ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΟΝΟΙ scriptum, aut scribendum fuisse in Marmore opinor ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΟΝΟΙ. Forasisti in posteriore littera N. inclusum fuit supereminens iota. Prior Epigrapha Punicis litteris consignata creditur. Et revera Phoenices olim, ac proinde Tyrii eadem utebantur. Quid ea significet, quidve sit Figura Inscriptionis superposita, aliorum erit investigare. *Herculi Duxori, sive Ducis*, auxilium a Mercatoribus & Nautis exposcebatur, ut eorum navibus felix esset iter.

Fig. 14 L. A. Muratori, *Novus Thesaurus Veterum Inscriptionum* IV, Milano, 1742, pl. MCMLXXXII. Crédits: Deutsches Archäologisches Institut.

La partie supérieure du monument est interprétée, comme si elle découlait d'une description écrite et non d'une observation directe, comme c'est également le cas sur le dessin publié en 1742 par Muratori.

Au même moment, en 1735, le père jésuite Antonio Lupi réalise lui aussi un dessin de l'un des deux cippes maltais et l'envoie à l'érudit Antonio Francesco Gori qui le publie quelques années plus tard, en 1742 (fig. 15)²¹.

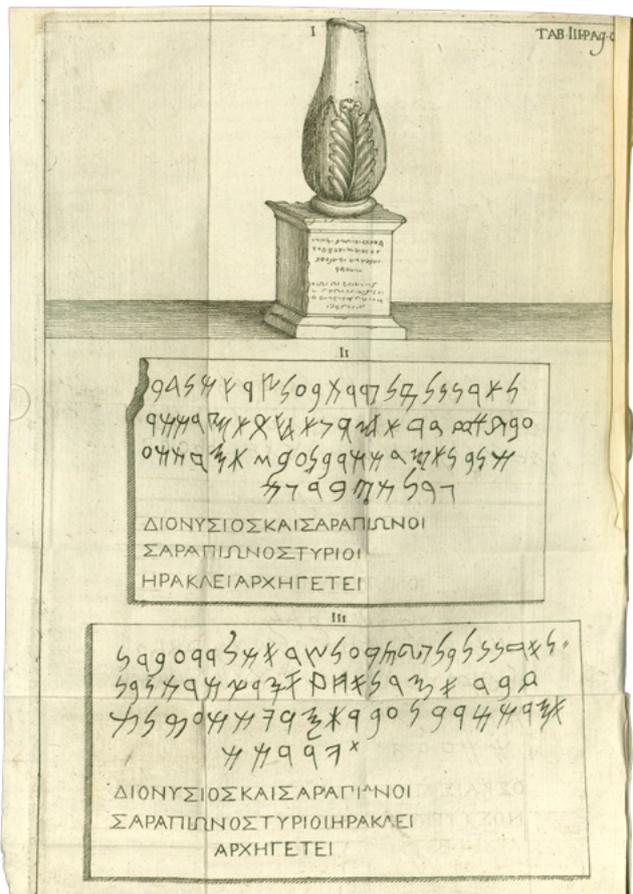


Fig. 15 A. F. Gori, *Difesa dell'alfabeto deli antichi Toscani*, Florence, 1742, pl. CI-CVIII, pl. III. Crédits : Bayerische Staatsbibliothek München.

21 A. F. Gori, *Difesa dell'alfabeto degli antichi Toscani*, Florence, 1742, p. CI-CVIII, pl. III.



Fig. 16 Portait de l'abbé Barthélemy par Jean-Antoine Houdon, 1795-1802. Crédits: Bibliothèque nationale de France, Cabinet des Médailles.

C'est donc à partir de ces documents connus par de premières publications d'érudits, que l'abbé Barthélemy (fig. 16) entreprit de déchiffrer l'alphabet phénicien, dont l'usage et le code s'étaient perdus après la fin de l'usage de cette langue et de cet alphabet²².

Jean-Jacques Barthélemy était originaire d'Aubagne et né à Cassis en 1706. Il choisit d'abord de se destiner à l'Église et entra au séminaire à Marseille, d'où le nom d'« abbé Barthélemy » sous lequel il était connu et il publia. Là, il apprit l'arabe et l'hébreu qu'il compléta plus tard par le syriaque et le copte. Mais se rendant compte que l'Église n'était pas sa vocation, il quitta le séminaire et partit pour Paris en 1744, nanti d'une recommandation pour Claude Gros de Boze, garde du Cabinet du roi et secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Avec lui, il travailla au classement et au catalogue de la collection des médailles du roi

22 On situe cela à la fin du 1^{er} siècle avant notre ère. La dernière inscription phénicienne connue est la bilingue d'Arados, datée de 25 avant J.-C. Au-delà, l'usage de l'écriture n'est plus attesté que sur des monnaies, avec le nom de villes. Cela ne témoigne plus d'un usage réel de la langue et de l'écriture : F. Briquel Chatonnet, « Les derniers témoignages sur la langue phénicienne en Orient », *Rivista di Studi Fenici* 19, 1991, p. 3-21. Langues et écritures puniques sont restées en usage pendant les premiers siècles de notre ère, sans doute jusqu'au III^e siècle pour l'écriture et plus longtemps pour la langue.

avant de lui succéder dix ans plus tard et de se consacrer toute sa vie à l'accroissement et à la publication des collections. Ce Cabinet est l'ancêtre de l'actuel Cabinet des médailles, monnaies et antiques de la Bibliothèque nationale de France. Homme de son temps, l'abbé Barthélemy est représentatif du siècle des Lumières: il fréquentait le salon de Madame du Deffand, où il rencontrait le duc et la duchesse de Choiseul (fig. 17), et il fut élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1747. Il a acquis la notoriété en publiant en 1788 un roman historique destiné à un immense succès: le *Voyage du Jeune Anacharsis en Grèce*. Ce roman, qui met en scène le voyage imaginaire et les aventures d'un jeune Thrace du IV^e siècle avant J.-C. parcourant la Grèce, rassemblait tout ce que l'on connaissait à l'époque de la Grèce et a servi d'initiation à la civilisation grecque pendant des décennies. L'auteur entra en 1789 à l'Académie française et fut très respecté des révolutionnaires, admirateurs de la culture classique. Il mourut en 1795.



Fig. 17 Jacques Wilbaut, *Le duc de Choiseul, en compagnie de Madame de Brionne et de l'abbé Barthélemy*, vers 1775. Crédits: Digital image courtesy of Getty's Open Content Program.

L'abbé Barthélemy est aussi connu pour son œuvre de déchiffreur d'alphabets inconnus. Le premier auquel il s'attaqua était l'alphabet palmyrénien, utilisé dans l'oasis de Palmyre sous l'empire romain. Pour cela, il engagea une démarche méthodique, refusant de se fonder sur des analogies de forme de lettres avec des caractères issus d'autres alphabets connus, méthode qui avait fourvoyé ses prédécesseurs (fig. 18).

S'appuyant sur une inscription bilingue tout nouvellement publiée par des voyageurs anglais, il posa l'hypothèse que les noms propres et titres notés en tête de l'inscription grecque étaient transcrits au-dessous en palmyrénien. Sa deuxième hypothèse qui se révéla juste, était que dans le désert de Syrie, où se trouve Palmyre, on devait parler une forme d'araméen, langue qu'il connaissait par la Bible ainsi que sous sa forme syriaque. Enfin, il supposa aussi à raison que l'écriture, un alphabet vu le petit nombre de signes, ne notait, comme les autres alphabets sémitiques (hébreu, arabe, syriaque), que les consonnes, s'écrivait de droite à gauche et que certaines lettres devaient être analogues comme le « R » et le « D ». Il appliqua donc, en se fondant sur ces principes, les consonnes du grec aux signes palmyréniens et put rapidement constater que certaines lettres revenaient là où il les attendait. Grâce à sa connaissance de l'araméen, il put bientôt identifier toutes les lettres de l'alphabet et traduire l'inscription. Les résultats de ce premier déchiffrement furent publiés en 1754²³.

23 J.-J. Barthélemy, *Réflexions sur l'alphabet et sur la langue dont on se servoit autrefois à Palmyre*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres t. xxvi. Voir F. Briquel Chatonnet, « L'abbé Barthélemy auteur des premiers déchiffrements », dans C. Ramio, F. Briquel Chatonnet, *Déchiffrements*, Musée Champollion- Les écritures du monde, Figeac, 2022, p.16-23.

Inscription Grecque.

N^o I.

CEΠT ΟΥΟΡΩΔΗΝ
ΤΟΝΚΡΑΤΙΣΤΟΝΕΠΙ ΤΡΟ
ΠΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΔΟΥΚΗ
ΝΑΡΙΟΝ ΚΑΙ ΑΡΓΑΠΕΤΗΝ
ΙΟΥΛΙΟΣ ΑΥΡΗΛΙΟΣ
ΣΕΠΤΙΜΙΟΣΙΑΔΗΣΙΠ
ΠΙΚΟΣ ΣΕΠΤΙΜΙΟΥ ΑΛΕ
ΞΑΝΔΡΟΥ &c

Inscription Palmyreniene Correspondante.

On a séparé les mots, pour en faciliter la lecture.

N^o II.

א3א63א ארע6א7א אררר אררר
א7א7א אררר אררר אררר
א7א7א אררר אררר אררר

Inscription Grecque.

N^o III.

ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΟΥΟΡΩΔΗΝ
ΤΟΝΚΡΑΤΙΣΤΟΝΕΠΙ ΤΡΟ
ΠΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΔΟΥΚΗ
ΝΑΡΙΟΝ ΚΑΙ ΑΡΓΑΠΕΤΗΝ
ΙΟΥΛΙΟΣ ΑΥΡΗΛΙΟΣ ΚΑΛΜΗΣ
ΚΑΚΣΙΑΝΟΥ ΤΟΥ ΕΝΑΙΟΥ
ΙΠΠΕΥΣΩΜΑΙΩΝ ΤΟΝΦΙΛΟΝ &c

Inscription Palmyreniene Correspondante.

N^o IV.

א3א63א ארע6א7א אררר אררר
א7א7א אררר אררר אררר
א7א7א אררר אררר אררר

P.L. Charpentier Scrip.

Fig. 18 Planche sur le palmyrénien par l'abbé Barthélemy dans *Réflexions sur l'alphabet et sur la langue dont on se servoit autrefois à Palmyre*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres t. xxvi, pl. II; dessins par P.L. Charpentier. Crédits: Wellcome Collection.

Il choisit alors de s'attaquer au déchiffrement du phénicien, que plusieurs autres savants avaient tâché vainement de résoudre avant lui. Là encore, il posa quelques hypothèses : qu'il s'agissait également d'un alphabet consonantique et que la langue phénicienne devait être proche de l'hébreu.

Dans la collection royale, il avait étudié des monnaies frappées à Tyr et à Sidon, comme l'indiquait une épigraphe grecque (fig. 19). Elles portaient quelques lettres phéniciennes : connaissant le nom de ces villes en hébreu par la Bible il put lire les noms de Tyr (𐤏𐤕) et de Sidon (𐤏𐤃𐤏) et supposer que la lettre qui précédait était la préposition « L », « à, appartenant à, pour », également utilisée en hébreu. Cela lui permettait de lire quatre lettres. Comme pour le palmyrénien, il pensa que la clé serait une inscription bilingue. Or il avait entendu parler de l'inscription répétée sur la base des deux cippes de Malte, dont des copies avaient circulé et été utilisées lors de tentative d'interprétation, malheureusement infructueuses.

L'abbé Barthélemy jugea que ces deux inscriptions bilingues pourraient être la base de son travail, mais qu'il fallait disposer avant tout de copies fiables, ce qui, pensa-t-il, n'était pas le cas des dessins auxquels il avait accès. Il songea même, à l'occasion d'un voyage en Italie en 1755 et 1756, à aller à Malte étudier les inscriptions *de visu*. Mais, empêché de poursuivre jusque-là son voyage, il demanda au comte de Caylus²⁴ de lui en procurer des moulages qu'il reçut en parfait état, à Paris, après son retour d'Italie. Muni de cette documentation authentique et sûre, il s'attela alors au déchiffrement du texte.

C'est donc sur ces documents en plâtre qu'il a travaillé. Mais ces inscriptions formaient un matériau beaucoup moins facile que la bilingue palmyrénienne qui lui avait servi de base quatre ans plus tôt.

24 Au sujet des « moules » : J.-J. Barthélemy, *Réflexions sur quelques monuments phéniciens et sur les alphabets qui en résultent*, *Mémoires de l'Académie*, t. xxx, 1758, p. 405-427, p. 408. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé la trace de ces copies en plâtre, ni au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France, ni à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nous remercions vivement Frédérique Duyrat, directeur du département des Monnaies, médailles et antiques à la Bibliothèque nationale de France, pour son aide dans cette entreprise.

Il voulait à nouveau s'appuyer sur les noms propres mais, comme nous l'avons vu, les noms tant humains que divins, en grec, étaient des adaptations, des équivalents, et non des transcriptions. De plus, l'ordre des termes n'était pas le même dans les deux versions de l'inscription. Il dut employer une méthode que l'on peut qualifier de structurale.

Sachant que le deuxième frère portait le même nom que son père, il put isoler ces noms, sans les transcrire ni les interpréter, et repérer qu'une autre séquence répétée était sans doute le nom du frère aîné et celui du grand-père. De fait, les Phéniciens, comme généralement les Sémites, donnent généralement à leur fils aîné le nom de son grand-père paternel. Le rapprochement avec l'hébreu lui fit penser que le petit mot de deux lettres entre les générations était le mot « BN », « fils de ». Il reconnut le mot Tyr, qu'il avait identifié sur les monnaies, et connaissait par Eusèbe de Césarée le nom du dieu de Tyr, Milqart. De proche en proche, il traduisit l'inscription ainsi que d'autres monnaies et quelques copies d'inscriptions établies par Richard Pococke à Chypre. Il reste deux erreurs dans son déchiffrement, le « š » qu'il a lu comme un « H ». D'autre part, l'inscription ne comprenait pas le « G », qu'il n'a donc pu interpréter. C'est Wilhelm Gesenius qui, dans son ouvrage de 1837²⁵, mit définitivement au point les détails du déchiffrement. Mais grâce à l'abbé Barthélemy, dès 1758, le phénicien pouvait être lu.

L'abbé conclut ses deux mémoires en formalisant sa méthode : partir d'un document bilingue, en établir ou faire établir de bonnes copies, repérer les noms propres (dont il suppose qu'en égyptien ils sont dans les cartouches), poser une hypothèse sur la langue. Il conclut son mémoire sur le phénicien en soulignant qu'on devra se fonder sur le copte pour comprendre l'égyptien. Restait à trouver une bilingue dont une version soit en hiéroglyphes, et surtout à appliquer la méthode à une écriture qui n'était pas alphabétique.

L'inscription sur les cippes a ensuite été intégrée à tous les grands recueils épigraphiques. Elle figure dans les corpus grecs *CIg* III, 5753 et *IG* XIV, 600 et phénicien *Cis* I 122 et 122 bis.

25 W. Gesenius, *Scriptura linguaeque Phœnicia monumenta quotquot supersunt*, Lipsiæ, sumptibus typisque F.C.G. Vogelii., 1937, p. 92-102, pl. 6.





◀ Fig. 19 Planche de monnaies par l'abbé Barthélemy, *Réflexions sur quelques monuments phéniciens et sur les alphabets qui en résultent*, *Mémoires de l'Académie*, t. xxx, 1758, pl. II. Crédits : Bibliothèque nationale de France.

De l'Académie au Louvre, en passant par la bibliothèque Mazarine

Si la collection Abela, léguée au Collège jésuite de La Valette, constitue le premier noyau de la collection du musée archéologique de Malte selon un acte de la donation rédigé en 1637, il semble que les deux cippes aient été transférés à la bibliothèque publique de La Valette au XVIII^e siècle.

En reconnaissance du déchiffrement du phénicien par l'abbé Barthélemy, le Bailli de Frelon, bibliothécaire de l'ordre de Malte adresse le 2 décembre 1781, aux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un courrier²⁶ annonçant le don de l'un des deux cippes. Le cippe arrive en France le 16 février 1782 et connaît à partir de là plusieurs lieux

26 Registre des assemblées et délibérations de l'Académie royale des inscriptions et Belles-Lettres pour l'année 1782 (p. 29) retranscrit dans Ph. Berger, « L'histoire d'une inscription. Une rectification au *Corpus Inscriptionum Semiticarum* (cf. fig. 38 et pages suivantes), 1^{re} partie, n° 122 », *CRAIBL*, 32^e année, 6, 1888, p. 496 :

« Messieurs, Dans le tome xxx des mémoires de l'Académie des inscriptions, il est parlé d'une inscription phénicienne et d'une inscription grecque qui sont sur deux marbres que l'on conserve à Malthe. L'abbé Barthélemy, auteur du mémoire, a travaillé sur des moules en plâtre, pris sur les originaux, adressés de Malthe à M. le comte de Caylus, et cette copie était assurément moins suspecte que celles précédemment envoyées ; mais enfin c'est encore une copie. L'objet de cette lettre n'est pas, messieurs, de jeter des doutes sur l'interprétation donnée par M. l'abbé Barthélemy. Les planches jointes au mémoire nous ont paru semblables aux inscriptions gravées sur les monuments avec lesquels nous les avons soigneusement comparées. Mais des yeux peu exercés, tels que les nôtres, peuvent n'apercevoir pas de légères différences qui deviennent si essentielles, lorsque, d'après les lettres représentées, on entreprend de former un alphabet. Nous croyons donc, messieurs, faire une chose qui peut vous être agréable, en mettant M. l'abbé Barthélemy et ses illustres confrères en état de juger de la conformité de l'inscription du monument avec la copie sur laquelle il a fait cette savante analyse. Nous ignorons pourquoi M. le comte de Caylus voulut se borner alors à demander de simples copies. Si les membres de l'ordre de Malthe doivent la plus grande partie de leur temps à des fonctions qui les empêchent de céder au goût qu'ils pourroient avoir pour les lettres, le dédommagement le plus heureux qu'ils puissent en espérer, c'est de contribuer à faire jouir les hommes rares, capables de découvertes importantes, de la satisfaction de ne conserver aucun doute sur les succès de leurs propres travaux, et ce sera toujours avec plaisir, messieurs, que la religion de Malthe se privera pour l'Académie des Inscriptions de monuments qu'elle pourra se procurer, et qu'elle leur donnera ainsi une valeur réelle en s'empressant d'en faire présent et hommage à une compagnie si digne de les posséder. »

d'exposition avant d'être présenté au musée du Louvre en 1864. Dans un premier temps, à l'Académie, le monument est « placé avec distinction dans sa bibliothèque » (fig. 20)²⁷ qui se trouvait alors dans le palais du Louvre, au rez-de-chaussée dans la partie nord de l'aile occidentale de la Cour carrée.

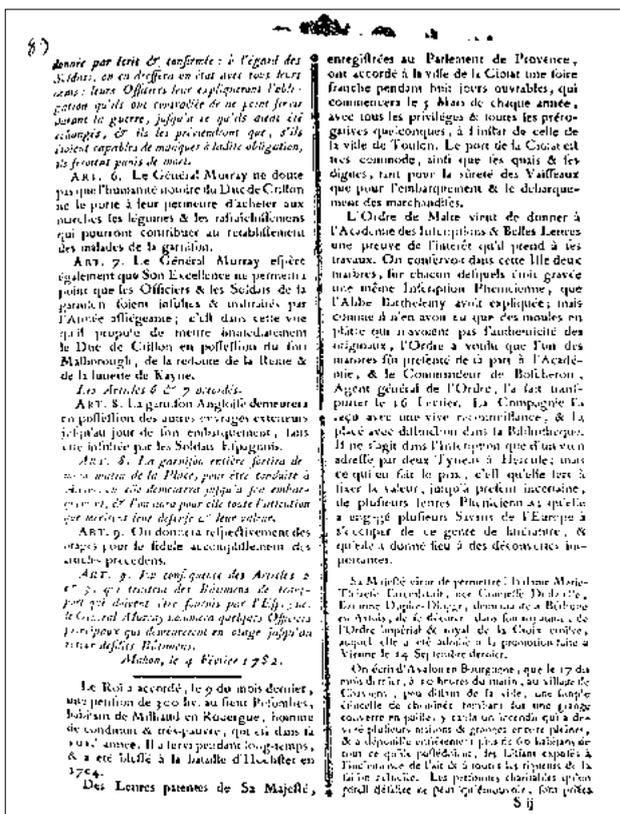


Fig. 20 *Gazette de France*, 1^{er} mars 1782 (n° 18), p. 89.

Crédits: Bibliothèque nationale de France.

²⁷ *Gazette de France*, 1^{er} mars 1782, n° 18, p. 89: Le 19 février 1782, l'abbé Barthélemy et l'abbé Arnaud sont désignés « députés auprès de l'ambassadeur de Malte ». Ph. Berger, « L'histoire d'une inscription. Une rectification au *Corpus Inscriptionum Semiticarum* (cf. fig. 38 et pages suivantes), 1^{re} partie, n° 122 », *CRAIBL*, 32^e année, 6, 1888, p. 498. Pour les précisions sur les lieux de conservation du cippe: « Informations diverses », *CRAIBL*, 32^e année, 6, 1888, p. 472-473; Héron de Villefosse Antoine, « L'histoire d'une inscription (addition à une note de M. Philippe Berger) », *CRAIBL*, 45^e année, 1, 1901, p. 17-35.

Le 16 août 1793, en pleines turbulences révolutionnaires, les scellés sont apposés sur les collections. Dans le cadre de la Commission temporaire des arts et du Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts, l'abbé Leblond, bibliothécaire et antiquaire qui, en 1790, avait été nommé secrétaire de la « Commission des Quatre-Nations », commission de savants instituée par l'Assemblée constituante pour inventorier et sauvegarder les richesses artistiques, scientifiques et littéraires devenues propriété de l'État, joue une double action. D'une part, il gère l'afflux des œuvres confisquées aux communautés religieuses, aux émigrés et aux Institutions et d'autre part, il s'attelle à sauver de nombreux objets et monuments promis au vandalisme et à la destruction. Le cippe de Malte figure bien dans l'Inventaire des objets d'antiquité provenant du mobilier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous la formule « inscription gréco-phénicienne numérotée 8 »²⁸.

En 1795, les œuvres saisies —tableaux, bustes et antiques— sont envoyées au dépôt des Petits-Augustins où Alexandre Lenoir, créateur du musée des monuments français, note précisément leur arrivée. Aussi savons-nous d'après Louis Courajod²⁹ que le cippe est transporté au dépôt des Petits-Augustins, le 3 juin 1795 (15 prairial). Puis, le 5 avril 1796, choisi par Leblond³⁰, devenu directeur de la Mazarine en 1791 après y avoir été bibliothécaire pendant vingt ans, le cippe rejoint la bibliothèque.

28 F. Renié, « Un inventaire des antiques de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1749 », *Journal des savants*, 23^e année, janvier-février 1925, p. 24.

29 L. Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français*, 1878, tome 1, p. 82, n° 563 : « une inscription grecque en marbre en forme de balustre ».

30 Voir l'arrêté publié par L. Courajod (*Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français par Louis Courajod*, tome 1, 1878, p. 85) : note 1 et « Autorisation au bibliothécaire des Quatre-Nations de prendre aux Petits-Augustins les œuvres qu'il jugera nécessaires pour l'ornement de sa bibliothèque » ; p. 98, n° 682 : « remis à l'administration de la bibliothèque Mazarine une inscription phénicienne en forme de balustre et en marbre, posée sur un socle aussi de marbre, provenant de la salle des Antiques. » et p. 87, note 1 : « Le 15 dudit, remis un petit monument antique en forme de balustre, chargé d'une inscription phénicienne et d'une grecque, venant d'un magasin du Louvre » ; *Inventaire des richesses d'art de la France. Archives du musée des monuments français*, tome 1, 1883, p. 32.

Concernant la période 1796-1864, les sources sont plus lacunaires³¹ ; deux documents indiquent à des dates suffisamment éloignées (en 1804 et en 1850) une exposition du cippe dans la salle de lecture de la bibliothèque Mazarine pour laisser penser que telle a été sa place jusqu'à son départ pour le musée du Louvre.

En 1804, en effet, le dramaturge allemand August von Kotzebue mentionne le cippe dans sa description de la bibliothèque Mazarine de la manière suivante³² : « De beaux bustes modernes sont placés tout autour ; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est un ex-voto en caractères phéniciens, consacré par les Tyriens, après un naufrage. Au-dessous est la traduction grecque, à l'aide de laquelle l'abbé Barthélemy a rétabli une partie de l'alphabet phénicien ». Et en 1850, le cippe figure dans l'Inventaire du mobilier de la bibliothèque Mazarine³³ sous le numéro 135, ainsi décrit : « fragment circulaire d'un monument phénicien en marbre blanc, hauteur 72 cm, plus grande circonférence 77 cm sur socle de même marbre, largeur et hauteur 34 cm, profondeur 32 cm, sur l'une des faces de ce socle on remarque une inscription phénicienne, au-dessous de laquelle se trouve une inscription grecque (voir les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome 30, page 405, *Mémoire de l'abbé Barthélemy*), sur colonne cannelée et tronquée bois peint en vert, circonférence 118 cm, hauteur 103 cm, sur socle peint en jaune ».

À cette date, le cippe était assurément situé dans la galerie de la bibliothèque consacrée à la « collection pélasgique » de Louis Charles-François Petit-Radel qui est perceptible sur le côté gauche d'une gravure d'Henry Scott en 1800, sans que l'on puisse y distinguer les monuments de manière précise (fig. 21).

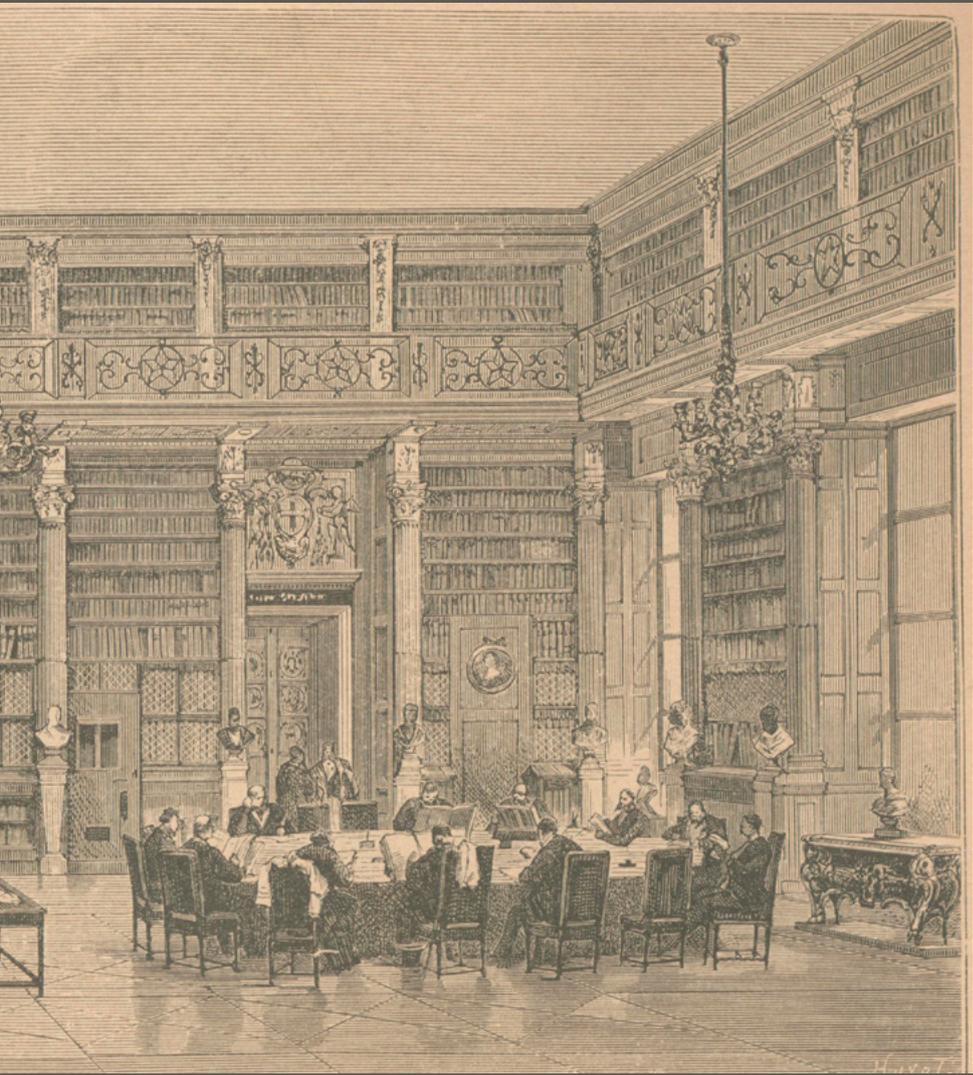
31 Nous remercions vivement Patrick Latour, adjoint au directeur, responsable du service Manuscrits et Archives de la bibliothèque Mazarine de nous avoir accueillis et apporté de précieuses indications.

32 A. von Kotzebue, *Souvenirs de Paris*, 1804, tome 2, p. 119.

33 Archives de la bibliothèque Mazarine, Paris, Ms 4559.



Fig. 21 Henry Scott, *Salle de lecture de la bibliothèque Mazarine (Palais de l'Institut, Paris)*, 1800. Crédits : cco, Wikimedia ; bibliothèque Mazarine.



Ministère
DE LA MAISON
DE L'EMPEREUR.
ET DES
BEAUX-ARTS
Surintendant
des
Beaux-Arts
MUSÉES IMPÉRIAUX.

Palais du Louvre, le

1864

13

Je soussigné, conservateur des antiquités et de la sculpture moderne des musées impériaux, délégué par M^e le Surintendant des beaux arts, reconnais avoir reçu de M^e l'administrateur de la Bibliothèque Mazarine, une base de candélabre antique, en marbre blanc, provenant de Malte et portant une inscription bilingue grecque et phénicienne, contenant les noms de Dionysios et de Sérapion, laquelle base est cédée à la Surintendance des beaux arts pour le Musée impérial du Louvre, en suite d'un décret de l'Empereur, du 26 décembre, rendu sur la proposition de S. E. M^e le Ministre de l'Instruction publique.

à Paris ce 16 Janvier 1864
Adrien de Longpérier



Fig. 22 Archives de la bibliothèque Mazarine, Paris, 09/1864/13: Lettre d'Adrien de Longpérier, ministère de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, surintendance des Beaux-Arts, Musées impériaux, palais du Louvre le 16 janvier 1864, accusant réception du cippe. Crédits: bibliothèque Mazarine, Paris.

Le départ du cippe de la bibliothèque Mazarine en 1864 est documenté par des échanges épistolaires entre le ministère de l'Instruction publique et des Cultes³⁴ et la bibliothèque (fig. 22) et par la promulgation d'un décret³⁵. Le 16 janvier 1864, Adrien de Longpérier, directeur du département des Antiques du Louvre accuse réception³⁶ du monument. En contrepartie, pour décorer la bibliothèque Mazarine, la commande d'un buste de Napoléon III est passée au sculpteur attitré de l'Empereur, Henri Frédéric Iselin³⁷. Le cippe de Malte rejoint donc en 1864 la collection phénicienne du musée du Louvre qui, à ce moment, se compose entre autres de quelques inscriptions dont une autre bilingue rapportée d'Athènes par Louis François Sébastien Fauvel en 1817, du sarcophage du roi de Sidon Eshmunazor donné par le duc de Luynes en 1856 et des œuvres provenant de la mission de Phénicie dirigée par Ernest Renan et entrées au Louvre en 1862. Dès lors et ce jusqu'en 1947, le cippe est exposé dans la salle phénicienne, au rez-de-chaussée de l'aile nord de la Cour carrée, comme le montre une photographie prise vers 1910 (fig. 23).

34 Archives de la bibliothèque Mazarine, Paris, 09/1863/54: *Lettre du 15 décembre 1863, du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, Victor Duruy, à M. l'administrateur de la bibliothèque Mazarine au sujet du transfert au Louvre*, demandant que le musée du Louvre récupère un candélabre de la bibliothèque Mazarine portant des inscriptions grecques et phéniciennes, « maintenant que le Louvre possède la plus belle collection connue d'inscriptions phéniciennes ». Archives nationales, Pierrefitte, 20140044/6-20140044/10, 1798-1850: *Origines et échanges : fouilles. Documents relatifs au transfert de la Mazarine au Louvre du Candélabre de Malte (avec inscriptions grecques et phéniciennes)*, 21 février 1861 au 9 janvier 1864.

35 Archives de la bibliothèque Mazarine, Paris, 09/1863/56: *Décret du 26 décembre 1863 sur le transfert du candélabre au musée impérial du Louvre*. 09/1863/56 bis: *Lettre du 30 décembre 1863, du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, Victor Duruy, à M. l'administrateur de la bibliothèque Mazarine au sujet de l'exécution du décret*.

36 Archives de la bibliothèque Mazarine, Paris, 09/1864/13: *Lettre d'Adrien de Longpérier, ministère de la Maison de l'empereur et des Beaux-arts, surintendance des Beaux-Arts, Musées impériaux, palais du Louvre le 16 janvier 1864*, accusant réception du cippe. Au sujet des différentes étapes de la négociation: Archives nationales, Pierrefitte, 20140044/7 (1851-1890), *Transfert de la Mazarine au Louvre du Candélabre de Malte (avec inscriptions grecques et phéniciennes)*. 21 février 1861 au 9 janvier 1864.

37 Archives nationales, Pierrefitte, 20140044/7 (1851-1890): *Commande à Iselin d'un buste de Napoléon III pour la bibliothèque Mazarine en échange du Candélabre de Malte*, 20 décembre 1864. Nous n'avons pas retrouvé ce buste dans la collection de la bibliothèque Mazarine.



Fig. 23 Photographie de la salle phénicienne du Louvre vers 1910.
Crédits : musée du Louvre, département des Antiquités orientales.

L'importance de ce monument pour les études phéniciennes d'une part et pour l'histoire des déchiffrements d'autre part n'a cessée d'être reconnue ; un moulage du cippe a notamment été présenté à l'Exposition universelle de 1889, dans une galerie du palais des Arts consacrée à l'histoire de l'écriture. Le cippe figurait dans la section des écritures alphabétiques et dans la sous-section de l'alphabet phénicien sous le numéro 19 « Inscription bilingue, phénicienne et grecque, de Malte, qui a fourni à l'abbé Barthélemy, vers 1760, la clef de l'alphabet phénicien »³⁸.

Un moule à pièces en deux parties (base et balustre) est conservé dans les ateliers de la Réunion des musées nationaux (fig. 24)³⁹.

38 *Exposition universelle internationale de 1889 à Paris, Catalogue général officiel : exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques. Section 1*, 1889, p. 164.

39 Nous remercions Sophie Prieto, Arielle Lebrun et Camilla Bault pour leur précieuse aide dans notre recherche des moules et tirages en plâtre. F. Rionnet, *L'atelier des moulages du Louvre (1794-1928)*, Paris, 1996, p. 131, n°68 pour la mention de la présence du moulage du cippe dans les catalogues de vente des moulages : *Musée national du Louvre. Supplément au catalogue des moulages en vente au Palais du Louvre, Pavillon Daru*, Paris, Imprimerie nationale, 1893, p. 8, sous le titre « Inscription bilingue de Malte », dans la catégorie « Divers », prix 25 francs ; *Musée du Louvre. Catalogue des moulages en vente au palais du Louvre. Antiquités (édition provisoire)*, Paris, Imprimerie nationale, 1896, p. 40, n° 641 bis sous le titre « Inscription bilingue de Malte », dans la catégorie « Divers », prix 25 francs ; *Musée du Louvre. Catalogue des moulages en vente au palais du Louvre. Antiquités (édition provisoire)*, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 30 dans la catégorie « Inscriptions grecques et latines », prix 30 francs ; *Musée du Louvre. Catalogue des moulages en vente au palais du Louvre. Antiquités (édition provisoire)*, Paris, Imprimerie nationale, 1910, p. 31, dans la catégorie « Inscriptions grecques et latines », prix 30 francs ; *Catalogue des moulages en vente au palais du Louvre. Antiquités (édition provisoire)*, Paris, Imprimerie nationale, 1914, p. 34, dans la catégorie « Inscriptions grecques et latines », prix 30 francs ; *Musée national du Louvre. Catalogue illustré des moulages des ateliers du Louvre. Sculptures de l'Antiquité, du Moyen-Âge, de la Renaissance et des Temps Modernes*, Paris, Musées nationaux, Palais du Louvre, 1925, p. 46, dans la catégorie « Inscriptions grecques et latines », prix 60 francs ; *Ateliers de moulages des musées nationaux. Catalogue des moulages de sculptures de l'Antiquité, de l'Orient, de l'Extrême-Orient*, édition provisoire. Paris, services commerciaux de la réunion des musées nationaux, Palais du Louvre, 1928, p. 25 ; *Catalogue des moulages en vente au Musée national du Louvre*, Paris, musées nationaux, Palais du Louvre, 1932, p. 211 sous le titre « Cippe avec inscription bilingue grecque et phénicienne, d'Abdosir et Osirshamar, dédié au dieu Melqart, 120 avant J.-C. » ; 1937, A. 171 ; *Catalogue des moulages édités par les musées nationaux, 1, Égypte et Orient*, Paris, 1950, p. 42, A. 171 sous le titre « Cippe avec inscription bilingue grecque et phénicienne, d'Abdosir et Osirshamar, dédié au dieu Melqart, 120 avant J.-C. » dans la rubrique « Phénicie ».

Sur le cippe, des traces de stylo noir sur la face b correspondent peut-être à des points de repérage pour la réalisation du moulage. Un examen aux rayons X a permis de mettre en évidence des traces de gomme laque utilisée comme agent de démoulage tant sur la base que sur le balustre.



Fig. 24 Moule à pièces du cippe de Malte du Louvre conservé dans les ateliers de la Réunion des musées nationaux. Crédits: RMN-Grand Palais.





ρρϣϕρϣϣορϕρϣϣϣϣϣϣϣϣ
 ρϣϣρϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣ
 οϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣ
 ϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣϣ

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΡΓΙΩΝΟΙ
 ΣΑΡΑΡΓΙΩΝΟΣ ΤΥΡΓΙΟΙ
 ΗΡΑΚΛΕΙΑΡΧΗΝ ΕΤΕΙ

Questions autour de ce monument et de son jumeau

En 1739, François-Scipion Maffei⁴⁰, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, faisait part de ses interrogations sur l'authenticité des deux monuments. Pour dissiper ce doute, à la suite du déchiffrement, l'archéologue et écrivain Giovanni Antonio Ciantar publie une version corrigée et augmentée de la première édition de 1647 de l'ouvrage d'Abela (fig. 25)⁴¹, dans laquelle il inclut les deux monuments, leur conférant ainsi une provenance maltaise. L'auteur cite précisément les deux cippes avec la transcription et traduction du texte grec⁴² tout en mentionnant leur [re]découverte en 1732 lors de travaux de construction d'un escalier dans le jardin de la villa d'Abela. La planche associée propose alors une version beaucoup plus réaliste de l'un des monuments.

Que ces monuments aient pu poser question aux savants des XVII^e et XVIII^e siècle n'étonne guère : les éléments de comparaison étaient en effet peu nombreux à l'époque. Aujourd'hui encore, ces œuvres soulèvent un certain nombre d'interrogations quant à leur type, leur fonction et leur datation.

◀ Fig. 25 G. Ciantar, *Malta illustrata ovvero descrizione di Malta isola del mare siciliano e adriatico con le sue antichità ed altre notizie divise in quattro libri dal commendatore F. Giovannifrancesco Abela*, Malte, 1772, I-II, II, not. IV, p. 526-530, pl. x, xxxi. Crédits : Bayerische Staatsbibliothek München.

⁴⁰ S. Maffei, *Osservazioni letterarie che possono servir di continuazione al Giornal de Letterati d'Italia*, Vérone, 1739, p. 194-196.

⁴¹ G. F. Abela, *Della descrizione di Mala, isola nel mare siciliano con le sue antichità e altre notizie*, Malte, 1647.

⁴² G. Ciantar, *Malta illustrata ovvero descrizione di Malta isola del mare siciliano e adriatico con le sue antichità ed altre notizie divise in quattro libri dal commendatore F. Giovannifrancesco Abela*, Malte, 1772, I-II, II, not. IV, p. 526-530, pl. x, paragraphe xxxi.



Des éléments de comparaison des balustres et des socles

Dans le monde grec et hellénisé, ce type de colonnes à la base renflée et au galbe effilé posées sur un socle sont appelées *agyieus* par analogie avec un type non anthropomorphe du dieu Apollon. Bien que différents en de nombreux points, deux *agyieus* ont couramment été rapprochés des cippes de Malte.

Découverte à Cyrène, en actuelle Libye, une haute colonne votive de marbre blanc émanant d'un bouquet d'acanthes repose sur un dé orné de quatre reliefs représentant le dédicant Pratomède avec les membres de sa famille, et diverses divinités, dont Apollon (fig. 26)⁴³. Datée du IV^e siècle avant J.-C., elle a été associée en 1973, de manière erronée, à un monument exèdre qui est la fontaine de la nymphe Cyrène, plus tardive⁴⁴.

43 A. Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique: Libykai Historiai, de l'époque républicaine au principat d'Auguste*, Études d'antiquités africaines, Éditions du CNRS, Paris, 1987, p. 182-184. L'inscription, *stoichédon*, en caractères assez anciens, et le style du monument, l'ont fait dater du IV^e siècle par tous les commentateurs. De nombreux petits monuments votifs ont également été trouvés dans le sanctuaire d'Apollon à Cyrène, constitués d'une colonne de marbre pointue ou lisse, insérée dans une base reposant sur un socle: S. Stucchi (éd.), *Quaderni di archeologia della Libia*, vol. 8, Ufficio studi del Ministero dell'Africa italiana, Rome, 1976.

44 Sandro Stucchi, au printemps 1973, a procédé à une restauration audacieuse en plaçant cette colonne sur le fond de l'exèdre de la fontaine de la nymphe Cyrène, et en installant sur les extrémités de cette exèdre deux lions votifs en marbre, datés eux aussi du IV^e siècle jusque-là. Il invoque d'autres monuments de ce type connus par l'iconographie ou par des vestiges archéologiques, telle à Cyrène la colonne déposée au fond de l'édifice de Carnéade et de ses fils au sud du temple d'Apollon. Cette restauration soulève un certain nombre de questions. En effet, l'exèdre à usage de fontaine est une construction du III^e siècle de notre ère; la partie centrale de l'exèdre est marquée d'un renforcement où prenait place la statue de la nymphe Cyrène étranglant le lion, dont la gueule laissait échapper l'eau qui alimentait le bassin placé dans l'hémicycle. La restauration de Stucchi ne tient pas compte de cet aménagement pour jucher la colonne au sommet de la paroi de l'exèdre. Sans prendre en considération le style de l'inscription et de la sculpture, il propose de placer cet ensemble après la construction du second Apollonion, qu'il date de 308. Éliminant les années du gouvernement populaire qu'il veut placer en 305-300, Stucchi propose d'attribuer le monument ainsi constitué aux vingt premières années du gouvernement de Magas. Or rien n'indique qu'une autre exèdre ait précédé



Fig. 27 *Agyieus* d'Apollonia d'Illyrie (Albanie), IV^e-III^e siècle avant J.-C.
Crédits : Michel, Gabrielle Therin-Weise, Abingdon : Alamy, banque d'images.

De typologie différente mais de dimensions plus proches du cippe de Malte, l'*agyieus* mis au jour sur le site d'Apollonia d'Illyrie en actuelle Albanie a été reconstitué à partir d'un certain nombre de blocs découverts sur le site (fig. 27). Le monument reconstitué se compose d'un piédestal, formé par trois assises de section carrée, une base cylindrique moulurée, semble-t-il à retirer de la restitution, et l'obélisque dont la partie supérieure se referme, amorçant une forme ogivale interrompue au sommet. L'obélisque s'interrompt par une section plane et circulaire de 17 cm de diamètre, percée en son centre d'une mortaise pour goujon cylindrique de 5 cm de diamètre. La profondeur de la mortaise est d'au moins 10 cm et un disque a été restitué au sommet⁴⁵. Ce couronnement du pilier par un anneau est notamment attesté dans le domaine de la numismatique, en particulier sur des monnaies provenant des villes Apollonia et Olympe d'Illyrie ainsi qu'Ambracie d'Épire (fig. 28).

En dehors de ces deux *agyieus* érigés à Cyrène et Apollonia, on compte plus de soixante-dix représentations de ce type de colonne⁴⁶, depuis l'époque hellénistique jusqu'au 1^{er} siècle de notre ère. Ils sont présents notamment sur des vases à reliefs lagides⁴⁷, comme les oenochoés ptolémaïques créées pour la fête des Arsinoëia (fig. 29). Ces scènes illustrent avec quelques variantes une liturgie royale du 1^{er} siècle avant J.-C., en particulier la libation que font les reines lagides sur un autel à proximité du bétyle

celle qui est aujourd'hui visible et qui est manifestement romaine. La datation à l'époque de Magas est contredite par l'inscription qui est bien plus ancienne. Les lions sont probablement des offrandes isolées, du 1^{er} siècle, et la colonne devait constituer, à la même époque, un ex-voto à part.

⁴⁵ F. Quantin, « L'agyieus d'Apollon à Apollonia d'Illyrie », dans J.-L. Lamboley, M. P. Castiglioni (dir.), *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité*, Actes du V^e colloque international de Grenoble, 8-11 octobre 2008, De Boccard, Paris, 2011, p. 215-231 : en l'absence de données stratigraphiques, le seul critère extérieur de datation est l'iconographie monétaire.

⁴⁶ E. di Filippo Balestrazzi, « Apollon Agyieus », *LIMC*, I, p. 327-332 ; V. Fehrentz, « Der antike Agyieus », *Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts* 108, 1993, p. 123-196 ; J. C. Reeder, *Agyieus and baluster. Aniconic monuments in roman art*, Publication d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, LXXXV, 1995 ; Fr. Gury « Qui se cache derrière l'image du bétyle ? Représentations "aniconiques" de divinités dans les peintures murales romano-campaniennes », *POLYMNIA, Studi di archeologia* 9, p. 87-170.

⁴⁷ F. Courby, *Les vases grecs à reliefs*, De Boccard, Paris, 1922 ; G. Siebert, « Les problèmes de l'échelle dans les céramiques grecques à reliefs », *Ktéma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques* 29, 2004, p. 17-28.



Fig. 28 De gauche à droite : monnaie d'Apollonia d'Illyrie (crédits : Bibliothèque nationale de France) ; monnaie d'Ambracie d'Épire datée entre 238 et 168 après J.-C. (Trustees of the British Museum) ; monnaie d'Olympe d'Illyrie datée entre le VII^e siècle avant et le III^e siècle après J.-C. (Bibliothèque nationale de France).



Fig. 29 De gauche à droite : cenoché conservée au Landesmuseum Württemberg de Stuttgart, 4.195-1. Inv., 166-2. Inv. (crédits : BPK, Berlin, dist. RMN-Grand Palais) ; cenoché conservée au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France (BnF-CNRS-MSH Mondes ; Serge Oboukhoff).

d'Apollon Agyieus représenté sous la forme d'un cône effilé très proche de l'*agyieus* figuré sur une des plaques Campana du musée du Palatin, datée de 28 avant J.-C. Le monument est couronné d'un cône d'encens et orné de bandelettes (fig. 30).



Fig. 30 Plaque Campana, terre cuite polychrome, 28 avant J.-C., musée du Palatin, à Rome. Crédits : AKG-images ; Werner Forman.

Dans l'art pictural romain d'époque augustéenne, ce motif est bien attesté, en particulier au milieu de paysages et associé à la nature, l'exemple le plus connu étant celui de la Maison d'Auguste sur le mont Palatin (fig. 31).



Fig. 31 Peinture murale de la salle des masques dans la Maison d'Auguste, mont Palatin, à Rome. Crédits : SCALA, Florence ; Ministero Beni e Att. Culturali e del Turismo, dist. RMN-Grand Palais.

Parmi toutes les représentations de l'*agyieus*, les exemples qui nous ont semblé les plus proches des monuments de Malte par leur forme ou leur association avec un bouquet de feuilles d'acanthes sont finalement peu nombreux. D'échelle monumentale avec ses 14 m de hauteur, la colonne des danseuses de Delphes (fig. 32)⁴⁸ étroitement liée à Apollon illustre la combinaison du fût de colonne, cannelé, avec des couronnes de feuilles d'acanthes suivant une scansion rythmée. Comme sur les monuments de Malte, les feuilles à la bordure lisse alternent avec des feuilles au limbe dentelé. Les feuilles retroussées se concentrent quant à elles sous la partie supérieure servant de base aux danseuses caryatides supportant elles-mêmes un trépiet et l'omphalos.

Un vase en argent d'époque augustéenne conservé au Rheinisches Landesmuseum de Bonn montre, au centre d'une scène de culte, posé sur un socle étagé, un *agyieus* entouré de feuilles et surmonté d'un élément pointu (fig. 33). Quant à l'autel des quatre saisons daté de 41-54 de notre ère, conservé au Martin von Wagner Museum de Würzburg (fig. 34), il montre Eros et Kairos représentés sous la forme de jeunes enfants ainsi que plusieurs cippes en forme de balustres entourés de feuilles d'acanthes lisses et dentelées alternées et décorés de fleurons avec au sommet une composition étagée, en partie godronnée qui n'est pas sans évoquer les décors de fontaines fréquemment représentées sur les peintures murales.

Appartenant également au monde des jardins, les candélabres⁴⁹ décoratifs en marbre d'époque romaine impériale (fig. 35) sont en partie comparables aux deux monuments maltais ce qui, sans surprise, leur a valu leur dénomination la plus courante en français au XIX^e siècle.

48 T. Guillaume, J.-L. Martinez, « La reconstitution de la colonne des danseuses de Delphes », dans Robert Vergnienx (dir.), *Virtual Retrospect 2007*, Actes du colloque Pessac (France) 14-16 novembre 2007, Archéovision, Decitre, Paris, 2010. p. 231-238 ; A. Jacquemin, D. Laroche, « À propos d'acrotères delphiques », *Revue archéologique* 72, 2021, p. 225-258.

49 H.-U. Cain, *Römische Marmorkandelaber*, Ph. von Zabern, Mainz am Rhein, 1985 ; Ch. Picinelli-Dassaud, « Candélabre », dans C. Giroire, D. Roger (dir.), *De l'esclave à l'empereur : l'art romain dans les collections du Louvre*, cat. exp. (Arles, Musée départemental Arles antique, 20 décembre 2008-3 mai 2009), Louvre éditions, Paris, 2008, p. 179, n° 85 pour inv. Ma 500.



Fig. 32 Copie en plâtre de la partie supérieure de la colonne des danseuses de Delphes, musée du Louvre (GY 0093). Crédits : musée du Louvre ; Hervé Lewandowski.



Fig. 33 Vase en argent, 27 avant-14 après J.-C., Rheinisches Landesmuseum, Bonn (MID 15 510). Crédits : LVR-LandesMuseum Bonn ; Jürgen Vogel.



Fig. 34 Autel des quatre saisons en marbre, 41-54 après J.-C., Würzburg, Martin-von-Wagner Museum der Universität (H 5056). Crédits : Martin-von-Wagner Museum der Universität Würzburg; P. Neckermann.

Les candélabres romains, souvent monumentaux se composent pour la plupart d'entre eux de plusieurs éléments de marbre superposés, parfois recomposés. Leur socle mouluré est en général de section triangulaire et décoré en bas-relief comme pour les trépieds. Un long fût est orné de rangées de feuilles d'acanthe, de laurier et d'autres plus rondes en alternance avec des fleurs dans la partie supérieure. Au sommet, d'une coupelle feuillue, s'échappe une courte flamme. Ces monuments ornementaux sont souvent le résultat d'un assemblage de fragments antiques provenant d'objets distincts comme le trahissent par exemple les différences de marbres et les plus ou moins nombreux compléments modernes. Néanmoins, même remontés, ils restent caractéristiques des monuments découverts en nombre dans les édifices civils et religieux, publics ou privés. Transcrivant dans le marbre des formes de luminaires en métal, ils révèlent la fonction décorative autant que votive aux dépens de l'utilitaire.

Si la forme et le traitement plastique des balustres de Malte sont proches de nombreux candélabres romains, ils restent plus sobres et de dimensions moins importantes. Le fait que les candélabres et les *agyieus* aient fait l'objet de recompositions et de restaurations est particulièrement important : cela nous invite à nous interroger nous aussi sur une éventuelle recomposition de ces deux monuments de Malte. Comment et pourquoi étaient associés le balustre et le socle inscrit ?

Fig. 35 Candélabre en marbre, environs de Naples, 1^{er} s. après J.-C., h. : 315 cm, musée du Louvre, département des Antiquités grecques, étrusques et romaines (Ma 500).
Crédits : musée du Louvre, dist. RMN-Grand Palais ; Hervé Lewandowski.



Interprétations et hypothèses

Au vu de ces différentes comparaisons et de ces rapprochements stylistiques et typologiques, il s'avère que le cippe de Malte est de tradition grecque hellénistique par la forme des balustres, par les feuilles d'acanthé et par le traitement stylistique. Le cippe est également grec par le matériau puisque les analyses réalisées en 2000⁵⁰ ont identifié un marbre de Paros ou de Marmara pour le socle et le balustre.

Si l'on considère l'ensemble des inscriptions bilingues gréco-phéniciennes, on note qu'elles se trouvent toutes en milieu grec (à l'exception de celle d'Arados⁵¹, mais qui est beaucoup plus tardive et d'une période où le phénicien est abandonné), qu'elles ne datent pas au-delà du III^e siècle et sont même pour plusieurs du tout début de l'époque hellénistique, à la fin du IV^e siècle. Cela inciterait à situer l'origine de ces deux monuments en monde grec et irait dans le sens d'une datation au III^e siècle avant J.-C. Mais d'après P.-L. Gatier⁵², la graphie grecque est clairement du II^e siècle.

La base inscrite daterait donc du II^e siècle avant J.-C. Le balustre est plus difficile à dater. Certes il pourrait dater de l'époque hellénistique mais les rapprochements formels les plus proches datent de la période romaine, des I^{er} et II^e siècles de notre ère. On ne peut trancher sur ces questions relatives à la datation et au lien entre la base et le balustre sans mener une réflexion sur la fonction des deux monuments.

⁵⁰ Analyses réalisées sous la direction d'Élisabeth Fontan, conservatrice au musée du Louvre, par Vincent Barbin, département des sciences de la Terre, université de Reims-Champagne-Ardenne et université de Marne-la-Vallée (EA 2551 Laboratoire des géomatériaux). Voir le compte-rendu conservé par la documentation du département des Antiquités orientales, musée du Louvre.

⁵¹ F. Briquel Chatonnet, « À propos de l'inscription bilingue d'Arados », dans A. Ferjaoui, T. Redissi (éds), *La vie, la mort et la religion dans l'univers phénicien et punique*, Actes du VII^e congrès international des études phéniciennes et puniques (Hammamet 9-14 novembre 2009), Institut national du Patrimoine, Tunis, 2019, t. 1, p. 65-72.

⁵² Voir *supra* n. 14.

La première désignation de « candélabre » apparaît dans la lettre que Lupi adresse en 1735 à Gori : « Je crois que les balustres étaient deux candélabres brisés ». Ce qualificatif montre qu'on y a vu au XVIII^e siècle un support de coupelle brûle-parfum ou encens tout à fait attesté dans le monde romain, ce qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec les parallèles iconographiques de l'*agyieus* attestés de l'époque hellénistique jusqu'au début du I^{er} siècle de notre ère. Couronné pour recevoir des libations, ce dernier revêt une fonction rituelle, élément d'un dispositif cérémoniel, sacrificiel. Tous deux en lien avec le culte, l'un comme représentation, l'autre comme objet de culte, les candélabres et les *agyieus* ne sont de ce fait pas antinomiques.

Les grammairiens et les lexicographes de l'Antiquité parlent de l'*agyieus* comme d'un autel placé devant la porte d'entrée.

Ce pilier appartient à Apollon ou à Dionysos, voire à ces deux divinités somme toute complémentaires, notamment dans le sanctuaire de Delphes. Il est probable que l'*agyieus* était considéré non seulement comme un élément de protection vis-à-vis du monde extérieur à la maison ou à la ville, mais aussi vis-à-vis des non-Grecs, comme en témoigne son usage, sur les monnaies, dans les zones frontalières comme l'Illyrie et l'Épire, la Thrace ou la Carie (fig. 28).

Apollon *Agyieus* est protecteur des rues et l'*agyieus* appartient à la culture coloniale⁵³ ; les colons l'érigaient à leur arrivée sur un nouveau territoire. Au lieu d'un Hermès, on pourrait voir aux carrefours une figure d'Hécate et, dans les grandes rues dallées des villes, un Apollon *Agyieus* sous forme de pilier pointu⁵⁴. Comme l'a montré Alice A. Donohue⁵⁵, dans le monde grec, l'aniconisme, total ou partiel, n'est pas seulement

53 P. Marchetti, « Le substrat dorien de l'Apollon Palatin. De Rome à la Grèce et vice versa », dans J.-Y. Marc, J.-Ch. Moretti, *Constructions publiques et programmes éditaires en Grèce entre le I^{er} s. av. J.-C. et le I^{er} s. ap. J.-C.*, Actes du colloque organisé par l'ÉFA et le CNRS (Athènes, 14-17 mai 1995), *Bulletin de correspondance hellénique*, suppl. 39, 2001, p. 455-471.

54 R. Ginouvès, *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome III. Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Publications de l'École française de Rome 84-3, École française de Rome, Rome, 1998, p. 181.

55 A. Donohue, *Xoana and the Origins of Greek Sculpture*, American Classical Studies 1, Scholars Press, Atlanta, 1988.

dû à l'éventuelle survie de pratiques religieuses considérées à tort comme un état primitif de la piété, mais aussi à des nécessités cultuelles qui en font une forme importante de la représentation des dieux à l'époque hellénistique, ce qui somme toute n'est pas incompatible avec la représentation de la divinité. De plus, le caractère aniconique de ce balustre trouve un écho dans la sculpture de tradition phénicienne et dans l'apparition, à la période hellénistique des monuments de culte du type des trônes vides⁵⁶ et des piliers en forme d'obélisque qui pour ces derniers étaient parfois d'ailleurs des thymiatères⁵⁷.

Si toutes ces données laissent penser que les deux cippes de Malte seraient, en raison de la présence de ces deux balustres, des monuments de culte, les inscriptions bilingues gravées sur les deux socles leur confèrent plutôt une valeur votive. L'empreinte de couleur grise visible sur le lit d'attente correspond probablement à un usage antérieur au positionnement des balustres et les marques de descèlement vont en ce sens. Les socles et les balustres n'étaient donc très certainement pas associés dès l'origine et le scénario suivant se dessine : dans une première phase les cippes votifs dédiés par les frères tyriens au dieu Milqart auraient supporté d'autres monuments aujourd'hui disparus, peut-être parce qu'ils étaient en métal,

⁵⁶ Inventaire des trônes par L. Badre, « Le périmètre archéologique de Tyr », *Tyr et la formation des civilisations méditerranéennes*, Actes de la rencontre organisée par l'Association internationale pour la sauvegarde de Tyr à l'Unesco le 6 novembre 1990, Araya (Liban), 1992, p. 87-97. Pour leur interprétation, voir B. R. Doak, *Phoenician Aniconism in its Mediterranean and Ancient Near Eastern Contexts*, *Archaeology & Biblical Studies* 21, SBL Press, Atlanta, 2015, p. 109-114.

⁵⁷ Au sujet notamment de l'obélisque du musée du Louvre, inv. AO 1559 et AO 1762 : F. Briquel Chatonnet, C. Apicella, « Réflexions à propos de l'inscription d'Abdmiskar », dans C. Roche (éd.), *D'Ougarit à Jérus alem. Mélanges en l'honneur de Pierre Bordreuil*, *Orient et Méditerranée* 2, De Boccard, Paris, p. 177-182, 2008 ; R. A. Stucky, « Griechischer Marmor in der Levante. Zur Zeitstellung phönizischer Baureliefs und Architekturelemente aus Marmor », dans R. Einicke (éd.), *Zurück zum Gegenstand. Festschrift für Andreas E. Furtwängler*, De Gruyter, Langenweissbach, 2009, p. 7-12 ; R. A. Stucky, « Du sollst dir (k) ein Bildnis machen », dans H. Jenni (éd.), *Phönizische Weihrauchaltäre mit Schrift und Bild, Nächstenliebe et Gottesfurcht. Beiträge aus alttestamentlicher, semitistischer und altorientalistischer Wissenschaft für Hans-Peter Mathys zum 65. Geburtstag*, *Alter Orient und Altes Testament* 439, Ugarit-Verlag, Münster, 2016, p. 453-469.

souvent réutilisé. Cette forme de cippes parallélépipédiques avec moulure à la base et à la corniche est courante à la période hellénistique et romaine, notamment dans le monde proche-oriental, en Syrie intérieure ou encore sur la côte levantine⁵⁸ où ces monuments sont le plus souvent de nature funéraire. Dans un second temps, les balustres en marbre, somme toute de tradition grecque mais plutôt courants à la période romaine, seraient soit venus remplacer des monuments disparus, soit revisiter ces deux bases ex-voto. Cette nouvelle association aurait pu être faite dans l'Antiquité avec des balustres spécialement créés pour ces socles ou non d'ailleurs, ou beaucoup plus récemment, à l'époque moderne, en associant les deux socles et les deux balustres antiques trouvés par ailleurs. De fait, dans les premières attestations écrites, au xvii^e siècle, les balustres ne sont pas associés aux bases.

Le lieu de découverte des deux cippes reste imprécis; ils appartenaient à la collection d'objets archéologiques rassemblés par Giovanni Francesco Abela. Or, ce savant local ne les mentionne pas dans son ouvrage de 1647 sur les antiquités maltaises⁵⁹. Pour expliquer ce silence, on peut reprendre les deux hypothèses avancées par M. G. Amadazi-Guzzo : soit les cippes n'étaient pas encore connus en 1647, soit Abela savait qu'ils ne provenaient pas de Malte et, pour cette raison, ne les auraient pas intégrés dans une description de l'île. Aucune information concernant le lieu d'origine archéologique de ces deux monuments votifs n'est fournie avant 1853 dans le *Corpus Inscriptionum Graecarum*⁶⁰ qui indique le site de Marsa Scirocco (aujourd'hui Marsaxlokk) et qui évoque une première mention des monuments dans une lettre de 1694 (fig. 36).

Fig. 36 *Corpus inscriptionum graecarum*, vol. III, Ex Officina Academica, Ioannes Franzius, Berlin, 1853, p. 680-681. Crédits : cco, Europeanlibraries. ▶

58 Jean-Charles Balty, « Cippes, autels funéraires et stèles militaires d'Apamée : typologie des monuments, modèles iconographiques et ateliers », *Syria* 95, 2018, p. 15-63 ; Nicolas Bel, *La stèle funéraire au Proche-Orient hellénistique et romain : une typologie pour la Syrie du Nord. Art et histoire de l'art*. Thèse de l'université de Lyon, 2021.

59 G. F. Abela, *Della descrizione di Mala, isola nel mare siciliano con le sue antichità e altre notizie*, Malte, 1647.

60 *Cig* III, 5753, p. 680-681.

dem aetatis esse. Vide ad n. 5491. Utrumque decretum in *χαλκωμα* (vide Elem. epigr. Gr. p. 514.) perscriptum est, cuius exemplar vir honoratus utriusque civitati acceptum retulit. De indice argumenti *ὄντι προξένια* cet. conf. Ellev. epigr. Gr. p. 518. et ad n. 5475. Archontes duo sunt, ut alibi, praemisso dunc summo pontifice, *ἡγεστύρι*, qui Agrigentinis solus eponymus est (n. 5491.). In schedis Lennepianis notatur variatio dialecti *ἱεῖρα* *ἱεῖρου*, pro quo expectatur *ἱεῖρα* *ἱεῖρα* ac potius *ἱεῖρα* τῷ *ἱεῖρα*, ideoque ibi vox *ἱεῖρου* pro insiticia habetur. Sed aliter haec res diiudicanda videtur. Graeci Melitenses maximam partem Iones fuisse videntur, qui licet Doribus Siciliensibus mixti tamen Ionicam magis dialectum conservarunt. Quod nisi esset, titulus hic, cuius aetas ex n. 5491. cognosci potest, vix dialecto communi conceptus esset. Nam si terminationem *ἱεῖρα* et fortasse formam *πρωξένια* exceperis, nihil inest quod aut Dorismum aut Ionismum prodat. Sed dialectum Melitensium non proterus a Dorismis abhorruisse, etiam ex nummo MEATTAΣ (Mus. Hunt.

p. 195. n. 6.) inscripto videtur colligi posse; quo Bresius l. c. p. 204. argumento usus coniecit Melitam aliquando in potestate Syracusanorum fuisse. Hinc facile fieri potuit, ut in nominibus praesertim propriis orthographia minus constant esset ac proinde ei qui compositus titulus, nec formam *ἱεῖρου* vitio verterim, nec formam *ἱεῖρα*. Quippe Dorica forma servata est, quod Pontifex vulgo nomine Siciliensibus usitato *ἱεῖρας* audiebat. *ἱεῖρου* autem positum est ad normam communem, ut *ἡγεστύρι*, ut *Ἡριου* a recto *Ἡρίας*, quod nomen notum est ex Plut. Thes. 20. Sol. 10. Alterius archontis nomen KOTHE tribus apographis firmatum est, ut nulla causa sit, cur cum Bresio K. . . ΤΗΤΟΣ in ΚΡΑΤΗ ΤΟΕ mutatum eamus. Iden nomen habetur etiam in decreto Agrigentino n. 5491. vs. 12. Postremo Senatus Melitensium *σύνταγμα* anlit, ut Agrigentinum, contra praetextum Eckhelii D. N. Vol. IV. p. 225. Quam in re Bresius monet etiam Carthagenasium Senatum Polybio vocari *σύνταγμα*.

5753.

Inscriptio bilinguis, Phoenicia et Graeca, habitus duorum emblematum geminorum maiore aelino (Salseterin-Marmor) fectorum huius inscriptio. Candelabrorum alterum in museo Lindobroecensi publice Melitensis servatur, alterum a 1780. Ludovico XVI Galliae regi a Babone, Equitum S. Mariae Hierosol. magistro summo, dono datum in collegium Parisiense Musaeorum delatum est, ubi etiam nunc est. In exemplo Parisiensi praeter basin etiam maxima pars aegi servata est; brachia fracta perierunt. Reperta esse in insula Melita, non in insula Gualo (Gozo), ut dicit Bivardi Viagg. per tutte le isole di Sicilia, Nap. 1781. monet Straton Milla ant. illustr. p. 93. Notante eodem Brevin p. 96. huius monumenti collectionem primam fecit Ignatius Constantius Canonice Melitensis in litteris a. 1694. data ad Antonium Bulliam, inserta Collect. IV. epistolae memorabilium a. 1707. editae. Inscriptiones edidit Jos. Claudius Guyot de la Marine Saggi di dissert. acad. di Catania T. I. f. 2. p. 25. et Mém. de Trevoux a. 1736. p. 153. ex alio apographo a. 1735. ad Carolum Polignac misit editum *Journal Historique de l'Acad. Roy. T. IX. 1736. p. 167.* et Saggi di dissert. acad. di Catania T. III. 3. p. 89. Post Guyotum et Fourmontium aut repetierunt aut pluribus tractantur. In Ant. Clamtor de antiqua inscriptione nuper effusa in Melite urbe notabili a. 1739. f. 18b. 11. aegi incisionem sine replicatione; Murator. T. I. p. LXXV. 5. misit Bimardi et iterum Append. T. IV. p. MCCLXXXI. 5. huius incisionem cum nota; Benedictini Nouveau traité diplomat. Vol. 2. 1750. p. 67; interpretes Germ. II. 108 (conf. Journ. des Sav. 1745. p. 65.) ex egypto aegypto a Comité de Caylus ipse transmissio, quod apographum repetierunt Scriptorum Philologischen Transactiones Vol. LIX. p. 219. Franciscus Perez Dyer de l'Alfabete y lengua de los Fenices etc. ad eadem Salseterin Regni Hispaniae a Gabriel de Barlow edit. Madrid a. 1772. p. 356. quae commentaria ex interpretatione Hellmanni Germanica edita est a Graecio; Palaeoge. Studien über phoenicische und griechische Schrift. 1835. f. cum meliore apographo Parisiensi ab Haldenbergio facto. Apographum Comitibus de Ciantre editit Castellus Inscr. Sicil. 1784. Cl. I. p. 6. n. 14. et Cl. XX. p. 516. n. 5. ligno incisionem, qui Graeca dederat etiam Inscr. Fenormit. p. 254. Praeterea tractantur Gori *Dilecti dell' Alfabeto Etrusco* p. 102. Lupi *Dissert. cet. lett. XI. p. 64. 125.* ed. Faenza 1785. Eckhel D. N. T. III. p. 567. 199. Lefebvre de Villebrune ad Sil. Ital. p. 10. Tychsen Act. nov. Epist. VII. p. 94. G. Fabriy de Phoeniciae Historiae familiaris Part. I. p. 163. Bellermaunus de Phoenicium et Pannonum inscriptionibus, Berol. 1810. 8. p. 154. Drummond Class. Journ. T. V. 1812. p. 47. (conf. T. VII. 1813. p. 147. 191. 206.) Brev. Malta antica illustr. 1816. f. 4. p. 54. qui p. 100. dedit inscriptionem accurate aegi incisionem una cum interpretationibus Bartholemyi, Swintonis, Bayeri, Fabriy et commentario. Ex Bartholemyi repetierunt Koppis *Wörter und Schriften der Vorzeit* T. I. 1819. p. 250. Wihlius *Comment. de phoenicis* aliquot Phoenicium inscriptionibus, Monach. 1821. p. 18. Norum apographum ad exemplum Parisiense redactum edidit Lindbergii *Comment. de Inscr. Melitensi Phoenicio-Graeca*, Hauniae 1824. 8. Hoc Haldenbergianum apographum cum basi Parisiensi conferendum curavit Gesenius, qui quem a Schulzio egyptum incipitiam arripuit nova methodo accuratissime factum, edidit in *Scripturae linguaeque Phoeniciae monumentis*. Lips. 1837. f. Pars III. tab. 6. novam quoque inscriptionem exempli Parisiensis delineationem una cum totius monumenti imagine ab Haldenbergio delineat et exempli Melitensis parte Phoenicia ex Bartholemyi desumpta, praemisso commentario amplissimo Part. I. p. 97. 102. Melite praeter hanc bilinguem Phoeniciae inscriptionem tres reperit, quas explicuit Gesenius l. c. p. 102. 299. Cf. Sudobogen *Dissert. de quibusd. marmor. Phoenicis*, Berol. 1846.

[Textum vide pag. 299.]

Representativum exemplum Gesenii. Tituli Graeci Guyot vs. 1. 2. ita distinctos praebet:

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΚΑΙΣΑΡ
ΑΠΙΟΝΟΙΣΑΡΑΠΙΟΝΟΣΤΥΡΙΟΙ

quae distinctio fortasse est in altera basi, scil. in basi Melitensi. Male autem Saxius Act. Litt. Soc.

Rheno-Traject. T. II. p. 228. tuerit lectionem SA RAPIION ut ex vetusto scribendi more. ΣΑΡΑ ΠΙΟΝΟΙΣΑΡΑΠΙΟΝΟΣ in lapide est, item ΑΡΧΗ ΓΕΤΕΙ, quod frustra correctum ixit Bimardus.

Διονύσιος καὶ Σαρπίων, οἱ Σαρραπίωνος, Τύριοι, Ἡερ κληῖ ἀρχηγεῖται.
Melitam olim Phoenices habuisse colonos testis est

Si on penche effectivement pour une origine maltaise, deux possibilités demeurent.

Marsaxlokk, ville moderne au sud de La Valette, correspond au site de **Tas Silg**, où des vestiges monumentaux antiques étaient visibles à la fin du XVIII^e siècle. C'est dans ces ruines que la tradition localisait le sanctuaire d'Héraklès mentionné par le géographe Ptolémée. Les fouilles italiennes entreprises entre 1963 et 1970 ont montré qu'il s'agissait en fait du sanctuaire d'Astarté-Héra du fait de découvertes, notamment de nature épigraphique⁶¹, mentionnant la déesse d'origine phénicienne Ashtart. Si les monuments, du moins les bases inscrites, viennent de ce sanctuaire, les dédicants originaires de Tyr auraient alors dédié à Milqart, le dieu de leur cité, ces deux ex-voto dans ce sanctuaire d'Ashtart, ce qui n'est pas incohérent pour des Phéniciens à la recherche d'un sanctuaire dédié à une divinité phénicienne.

L'autre hypothèse maltaise correspond au site de **Mdina** (Melite dans l'Antiquité) où, à l'époque romaine, au II^e siècle de notre ère, est attesté un temple d'Apollon⁶² dont un certain nombre d'éléments ont d'ailleurs été dispersés et réemployés. Ce temple était construit en marbre au-dessus d'un édifice punique⁶³. Comme Mdina correspond à la plus ancienne ville phénicienne de l'archipel, on peut parfaitement y supposer l'établissement du culte du dieu Milqart de Tyr⁶⁴, mentionné sur la base des deux cippes. En effet, si Milqart de Tyr est habituellement assimilé à Héraklès archégète (fondateur) comme sur l'inscription bilingue, dans les textes littéraires grecs et dans les inscriptions d'époque hellénistique

⁶¹ Voir par M. G. Guzzo Amadasi, *Le iscrizioni fenicie e puniche delle colonie in Occidente*, Studi semitici 28, Rome, 1967: Malte n° 9, p. 27-28, Malte n° 15, p. 30-31, n° 31, p. 38-39.

⁶² CIL X², 7495.

⁶³ C. Sagona, *The Archaeology of Malta: From the Neolithic through the Roman Period*, Cambridge University Press, 2015, p. 289.

⁶⁴ N. Cutajar, « Recent discoveries and the archaeology of Mdina », *Treasures of Malta* 21, 2001, p. 79-85.

ou d'époque impériale, c'est Apollon qui reçoit habituellement le titre d'archégète⁶⁵. Pour ces raisons, le site de Mdina concorderait tout à fait avec ces deux dédicaces bilingues.

Si les deux monuments ont été offerts par les frères tyriens dans un sanctuaire maltais, il est aujourd'hui difficile de trancher entre Marsaxlokk et Mdina.

Aucune inscription bilingue gréco-phénicienne n'est aujourd'hui attestée en Phénicie à l'époque hellénistique, mais on peut malgré tout supposer une origine en dehors de Malte et penser à la côte phénicienne. Ces dédicaces ont des parallèles dans l'épigraphie de la région de Tyr à l'époque hellénistique⁶⁶ mais la mention de l'ethnique tyrien des dédicants n'aurait aucun sens dans ce cas. On pense alors à un sanctuaire de la cité voisine de Sidon, ce qui justifierait la mention de l'origine tyrienne des deux frères.

Reste enfin l'hypothèse d'une origine en Grèce ou en Égée. C'est en effet dans ce contexte de Méditerranée centrale que les Phéniciens produisent des inscriptions bilingues dans la première moitié de la période hellénistique. Dans tous les cas, le caractère tyrien de l'inscription s'explique suffisamment par l'origine tyrienne des deux frères.

⁶⁵ C. Bonnet, « L'identité religieuse des Phéniciens dans la diaspora. Le cas de Melqart, dieu ancestral des Tyriens », dans N. Belayche, Mimouni (éds), *Entre lignes de partage et territoires de passage. Les identités religieuses dans les mondes grec et romain*, Collection de la revue des études juives 47, Peeters, Paris-Louvain, 2009, p. 295-308.

⁶⁶ Voir *supra* n. 12.

6,4. 12.

DELLA
DESCRITTIONE
DI
MALTA
ISOLA NEL MARE
SICILIANO

CON LE SVE ANTICHITA, ED ALTRE NOTITIE

Libri Quattro.

DEL COMMENDATORE

FRAGIO: FRANCESCO ABELA

Vicocancelliere della Sacra ed Eminentissima Religione

Gerusalimitana.



IN MALTA.

PER PAOLO BONACOTA. MDCXLVII

CON LICENZA DE'SUPERIORI.

Ces deux monuments pourraient être le témoignage du passage à Malte de marchands tyriens qui auraient fait une offrande en ex-voto, par exemple après avoir été sauvés d'un naufrage, grâce à la protection de leur dieu poliade Milqart. La gémellité des monuments s'expliquerait par le fait que les dédicants sont deux frères. L'association de la mer et du voyage avec l'Apollon Agyieus est attestée dans le monde antique dans différents sites du Bassin méditerranéen⁶⁷, en particulier en Italie.

Ces deux ex-voto pourraient soit avoir été fabriqués à Malte où ils seraient restés jusqu'à leur entrée dans la collection de Giovanni Francesco Abela, soit en Méditerranée orientale ou centrale et transportés dans l'Antiquité dans l'île. Ils pourraient aussi être parvenus tout ou en partie dans l'île à l'époque moderne. Cette dernière hypothèse se fonde sur le climat culturel maltais entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, qui permet de supposer l'activité de collectionneurs d'antiquités dans l'île⁶⁸.

Si ces deux monuments demeurent d'une importance majeure pour les inscriptions qu'ils portent et pour le rôle qu'ils ont joué dans le déchiffrement du phénicien et dans les déchiffrements de manière plus large⁶⁹, nous espérons malgré les incertitudes qui demeurent sur l'origine, la datation et leur composition, avoir contribué à une approche renouvelée et ouvert des pistes de recherches ■

◀ Fig. 37 Page de garde de G.F. Abela, *Della descrizione di Malta isola del mare Siciliano con le sue Atichia, ed altre Notitie*, vol. IV, Malte, 1647.

⁶⁷ A. Fenet, « Chapitre VI. Les ex-voto à terre », dans A. Fenet, *Les dieux olympiens et la mer*, Publications de l'École française de Rome, Rome, 2016, [en ligne].

DOI: <https://doi.org/10.4000/books.efr.5598>; G. Boetto, « Ceppi litici "sacri" e culti aniconici a Metaponto e a Locri », *Archeologia Subacquea* II, 1997, p. 51-64, traitant d'as romains d'époque augustéenne présentant un bétyle sur une proue de navire.

⁶⁸ M. G. Amadasi Guzzo, M.-P. Rossignani, « Le iscrizioni bilingui e gli ayiei di Malta » dans M. G. Amadasi Guzzo, M. Liverani, P. Matthiæ, *Da Pyrgi a Mozia: studi sull'archeologia del Mediterraneo in memoria di Antonia Ciasca*, La sapienza, Rome, 2002, p. 5-28, tav. I-III.

⁶⁹ Au-delà, leur étude a été un jalon essentiel dans l'aventure des déchiffrements à travers la méthode mise au point et les hypothèses avancées en conclusion pour l'égyptien, par l'abbé Barthélemy qui a ouvert la voie à Champollion.

Bibliographie synthétique

Maria-Giulia **Amadasi Guzzo**, Maria-Pia **Rossignani**, « Le iscrizioni bilingui e gli ayici di Malta », *Vicino Oriente* 3/1, 2002, p. 5-28, tav. I-III.

Christiane **Aulanier**, *Histoire du Palais et du Musée du Louvre. Le pavillon de l'horloge*, éditions des Musées Nationaux, Paris, 1964.

Abbé Jean-Jacques **Barthélemy**, *Réflexions sur quelques monumens phéniciens et sur les alphabets qui en resultent*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 30, Paris, 1758.

Alain **Blondy**, *L'Ordre de Malte au XVIII^e siècle. Des dernières splendeurs à la ruine*, Paris, Bouchène 2002.

Corinne **Bonnet**, Elodie **Guillon**, Fabio **Porzia**, *Les Phéniciens, une civilisation méditerranéenne*, Tallandier, Paris, 2021.

Geneviève **Bresc-Bautier**, Yannick **Lintz**,
Françoise **Mardrus**, Guillaume **Fonkenell** (dir.), *Histoire du Louvre*,
Fayard et Louvre éditions, Paris, 2016.

Françoise **Briquel Chatonnet**, Éric **Gubel**, *Les Phéniciens. Aux origines du Liban*, « Découvertes », Gallimard, Paris, 1998.

Françoise **Briquel Chatonnet**, Céline **Ramio**, *Déchiffrements. Catalogue de l'exposition au musée des Écritures-Champollion*, Figeac, 2022.

Le même livre a été publié en édition bilingue française et anglaise avec un résumé arabe substantiel : *Déchiffrements. Decipherments*, Le Caire, Ifao, 2022.

Françoise **Briquel Chatonnet**, « Du phénicien au grec, les Phéniciens dans le monde hellénistique », *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, actes édités par Réjane Roure avec la collaboration de Sandra Lippert, Coline Ruiz Darasse et Éric Perrin-Saminadayar « Diglossi@ » 1, Presses universitaires de Bordeaux, Pessac, 2023, p. 165-180.
Accès libre: <https://una-editions.fr/du-phenicien-au-grec/>.

Brian R. **Doak**, Carolina **López-Ruiz** (dir.), *The Oxford Handbook of the Phoenician and Punic Mediterranean*, Oxford University Press, Oxford, 2019.

Bertrand **Galimard Flavigny**, *Histoire de l'ordre de Malte*, Perrin, Paris, 2006.

Ariane **Thomas** et Hélène **Le Meaux** (dir.), *De 1881 à nos jours. Le département des Antiquités orientales du musée du Louvre*, à paraître.
<https://www.louvre.fr/en-ce-moment/evenements-activites/1881-2021-le-departement-des-antiquites-orientales-a-140-ans>

Alphabet phénicien

nom	signe phénicien	transcription	indication pour la prononciation
'ālef	𐤀	'	simple support de voyelle
bēth	𐤁	B	
gīmel	𐤂	G	
dāleth	𐤃	D	
hē	𐤄	H	H aspiré
wāw	𐤅	W	comme en anglais
zayin	𐤆	Z	
ḥēth	𐤇	Ḥ	comme la <i>jota</i> espagnole
ṭēth-	𐤈	Ṭ	T emphatique
yōdh	𐤉	Y	comme dans « yoyo »
kaf	𐤊	K	
lāmedh	𐤋	L	
mēm	𐤌	M	
nun	𐤍	N	
sāmekh	𐤎	S	
'ayin	𐤏	'	gutturale sémitique
pē	𐤐	P	
ṣādē	𐤑	Ṣ	s emphatique
qōph	𐤒	Q	κ emphatique
rēš	𐤓	R	
šin	𐤔	Š	se prononce « sh »
tāw	𐤕	T	

122

122^{bis}

Musée du Louvre

Fig. 38 Planche du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* des deux cippes
CIS 122 (Louvre) et 122 bis (La Valette), pl. xxiv. Crédits : musée du Louvre,
département des Antiquités orientales.

logie und Pädagogik, Leipzig, t. XXIII, 1838, p. 13 et sqq.; — QUATREMER, *Journal des Savants*, oct. 1838, p. 633-634; — F. BERNAY, *Jahrb. für wissenschaftl. Kritik*, Juli 1836, p. 43-43; cf. Oct. 1839, p. 544-545; *Zeitschr. für die Kunde des Morgenlandes*, t. V, 1844, p. 96-97; — JOAN. ANI. ARMI, *De lingua Phœnicum*, in *Memorie della R. Accad. di Torino*, ser. II, t. I, 1839, p. 358-361; — LIXCI, *Paralipomeni*, t. I, p. 332-334 et tab. Ia, n° 2.

Exinde egerunt de hoc titulo: SAUER, *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, 1845, p. 70-71. — D. STADTHAGEN, *De quibusdam marmoribus phœnicis dissertatio*, Berolini, 1846, p. 22-25. — JUDAS, *Étude démonstrative*, p. 37-41, 71, 179. — Idem, *Nouvelles études*, p. 5 et sqq. — *Annuaire de la Société archéologique de Constantinople*, 1860-1861, p. 19-21, 61-63. — EWALD, *Jahrb. der bibl. Wissenschaft*, I, Göttingen, 1849, p. 194 adn. — MÖYER, *Die Phœnicier*, II, h, p. 350; cf. art. Phœnicier, in Ersch et Gruber, *Encycl.*, p. 384-385. — CESARE VIBALDO, *Dei monumenti antichi nel gruppo di Malta, Cenni storici, Periodo Fenicio et Egizio*, Valletta, 1851. — Idem, *Guida al museo, ovvero i monumenti di antichità Maltesi conservati nel museo della pubblica biblioteca di Malta*, Valletta, 1871, p. 6-7; cf. *Journal of the American Oriental Society*, vol. III, p. 239 et sqq. — M. A. LEVY, *Phœnicische Studien*, fasc. n, p. 53, adn. — MEIER, *Erklärung phœnicischer Sprachdenkmale*, p. 40-43. — SCALOTTMANN, *Die Inschrift Eschmunazar's*, p. 175-176. — SCHÜDDE, *Die phœnicische Sprache*, p. 50, 96-97, not. 5; 146, 150, 158, 162, not. 2; 181, 193, 195, 198, 204, 205, 232, et tab. VII, 2. — *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 8 janvier 1873, p. 8. — Iterum SCALOTTMANN, *Aus dem Gebiete semitischer Epigraphik, in Verhandlungen der 28^{ten} Versammlung deutscher Philologen in Leipzig*, 1872; Leipzig, 1873, p. 160 et sq. — CLEMMONT-GANNEAU, *Le Dieu Satrape*, in *Journal asiat.*, août-sept. 1877, p. 157 et sqq., 160 et sqq.; cf. août-sept. 1878, p. 237; *Revue critique*, 2 fév. 1880, p. 93, not. 1. — A. A. CARRARA, in *Report on the phœnician and roman antiquities in the group of the islands of Malta, Malta*, 1882, p. 31 et 34.

Apographum accuratum exemplaris melitensis habes in LEPSIUS, *Denkmäler aus Ägypten*, sect. VI, t. XII, tab. LXXV, Phœn. 1. — Partem græcam plenius tractavit, adjecta interpretatione tituli phœnicii Geseviani, FALNY, in *Corpus inscr. græc.*, n° 5753. Vide etiam FAUCHER, *Inscr. gr. du musée du Louvre*, p. 164.

Damus, tabula nostra XXIV, ambo exemplaria, Parisiense et Melitense, ex ipsis monumentis solis luce expressa. Melitense, quod supra dictum est, omnino Parisiensi simile, nisi quod verba diverso paulum ordine inter lineas distributa sunt.

Hæc habet lapis uterque :

EXEMPLAR PARISIENSE.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΟΙ
ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ
ΗΡΑΚΛΕΙΑΡΧΗΓΕΤΕΙ

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΟΙ
ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ
ΗΡΑΚΛΕΙΑΡΧΗΓΕΤΕΙ

Phœnicia sic legenda sunt :

לארנן לסלקרת בעל צר אש נדר
עבדך עבדאסר ואחי אסרשטר
שן בן אסרשטר בן עבדאסר כ שמע
קלם יברכם

EXEMPLAR MELITENSE.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΟΙ
ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ ΗΡΑΚΛΕΙ
ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΟΙ
ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ ΗΡΑΚΛΕΙ
ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ

לארנן לסלקרת בעל צר אש נדר עבדך
עבדאסר ואחי אסרשטר שן בן
אסרשטר בן עבדאסר כ שמע קלם
יברכם

Græca hæc sunt, ad normam tituli parisiensis redacta :

Διονύσιος καὶ Σαραπίων, οἱ
Σαραπίωνος, Τύριοι,
Ἡρακλεῖ ἀρχηγέται.

In titulo phœnicio omnia certa sunt :

Domino nostro Melqario domino Tyri, quod voverunt
servi tui Abdosir et frater ejus Osirsamar,
ambo filii Osirsamari, filii Abdosiri, quia auduit
vocem eorum; benedicat eis.

Linea 1. צר אש נדרן לסלקרת בעל צר «Domino nostro Melqario domino Tyri. Titulus dei integer. Græce Ἡρακλεῖ ἀρχηγέται; cf. *Corpus inscr. græc.*, n° 2271. Idem est Ἡρακλεῖ ἀρχηγέται. Foucart, *Des associations religieuses*, p. 102, 104, 107-108; Longpérier, *Chron. des rois parthes arsacides*, p. 24, not. 3; Renan conjectura refert huc nomen Ἀγάρωρ. Ergo deo patrio Tyri coloni monumenta hæc exorunt. De colonia tyria in insula Melita, vide *Corp. inscr. græc.*, III, p. 681. Adde quod loco ubi columna geminae repertæ sunt Ἡρακλεῖων λιμὴν nomen erat.

Linea 2. עבדך עבדאסר ואחי. Gesevius : «servus tuus Abdosir et frater meus Osirsamar». Levy : «servi tui». Schlottmann : «servus tuus Abdosir et frater ejus Osirsamar». De suffixo 3^æ personæ, cf. Schr. p. 150. Nos malumus vertere : «Servi tui Abdosir et frater ejus Osir-

samar», collata linea 1^a : צרן «domino nostro»; sed fatemur licentiam qualem Gesevius statuit ab ingenio lingue hebraicæ non abhorre.

Ibidem phœnicio אבדוסר «Abdosir» græce respondet Διονύσιος; contra אסרסמר «Osirsamar» græce redditur Σαραπίων. De deo Osiride vide supra n° 46. Eum Græci eundem esse duxerunt qui apud eos Διόσκουρος. Iidem rursus cum Serapide eum confuderunt, nec temere quidem; nam Serapidi nomen integrum erat Osiris-Apis. Confer titulum aramaicum in Serapeo memphitico repertum qui habet אבדוסר ואחי אסרשטר. — Noli mirari filio patris nomen inditum esse; quippe, si genealogiam attentius consideraveris, videbis minorem natu patris, majorem avi nomen duxisse, quod legitimum erat. — De suffixo 3^æ personæ, cf. Schr. p. 150. Nos malumus vertere : «Servi tui Abdosir et frater ejus Osir-» n° 88, lin. 6.

Sensus ergo tituli ex omni parte liquet.

Ad quam ætatem referendus sit hic titulus vix dubium est. Etenim græcarum rerum indagatores affirmant circa annum 180 ante J. C., regnante Ptolemæo Philometore, Serapidis nomen pro Osiride primum esse acceptum. Cf. de hac re C. I. Gr., n° 5753. Multo posteriorem tituli ætatem græca scriptura vix admittit. Apparet ex his scripturam phœniciam Melite diutius permansisse et imperantibus Romanis usitatam fuisse, quæ res jam ex Ciceronis supra laudato loco comperita erat. Cf. *Act. apost.*, xxviii, 2, 4.

Restat ut quidnam hæc columnæ significaverint videamus, צר dictos, non vero candelabra, aspectus suadet. Nam sub columnarum specie dii sæpius apud Phœnicas representati. Id titulo Caralitano (n° 139) clarius fiet. Cippus columnis nostris forma similes habes in *Annales de l'Institut archéol.*, 1875, p. 210-221, tav. d'agg. KL, et in Gerhard, *Antike Bildwerke*, tab. LXXXIII. Non omitte de geminæ columnæ in templo Melqarti in insula Tyro sito (Herodot., II, 44); confer etiam Saichoniatonem, p. 18, ed. Orelli. Quid si in eadem religione originem habeant gemini cippi de quibus jam agendum (n° 123 et 123 bis)?

Conception graphique
et mise en pages,
Léa Legoux
et Olivier Cabon

éditions Soleb
5 rue Guy-de-la-Brosse
75005 Paris
livres@soleb.com
www.soleb.com
+33 1 47 07 63 33

version imprimée
ISBN Soleb 978-2-918157-56-4

version numérique gratuite
[https://www.soleb.com/livres/
cippe-de-malte/index.html](https://www.soleb.com/livres/cippe-de-malte/index.html)
ISBN 978-2-918157-57-1

imprimé en mars 2024
sur les presses de PBtisk,
République Tchèque

dépôt légal mars 2024



Au musée du Louvre, est conservé depuis 1864 un monument en marbre dénommé le « cippe de Malte ». Son jumeau est conservé au musée de La Valette : les deux pièces sont connues à Malte depuis la fin du xvii^e siècle et l'une d'entre elles a été offerte à la France par le grand maître de l'ordre de Malte. Célèbres en raison de l'inscription bilingue, en phénicien et en grec, gravée sur l'une des quatre faces de leur socle, ces deux « inscriptions » permirent à l'abbé Barthélemy de déchiffrer le phénicien en 1758.

La présente étude croise données archéologiques, historiographiques et épigraphiques, afin de décrypter ces deux œuvres atypiques dans leurs moindres détails et d'explorer un certain nombre de questions concernant notamment leur typologie et leur usage, mais aussi leur datation, leur provenance et leur histoire depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.